

Marc REYNAUD
Avec relecture par
François GALLON
13 05 2026

« Comprendre l'économie de communion »

En 99 questions ...

Introduction

1. Le présent document présente les textes qui ont servi à enregistrer les neuf émissions diffusées par la radio RCF Côte d'Azur du mois de février au mois de juin 2025. Par les différents thèmes abordés, il constitue une synthèse des fondements de l'économie de communion qui pourra être utile pour une première approche, une formation, des travaux d'approfondissement. Ce document a vocation à décrire la vision globale de l'économie de communion. Elle couvre tout le spectre de l'activité humaine de la spiritualité à l'histoire, en passant par l'anthropologie, la culture du don, l'écologie intégrale, la socio-économie, la consommation, l'épargne, les entrepreneurs, la propriété et le capitalisme, les collectivités territoriales et l'international. Chacun de ces domaines constitue un chapitre qui est découpé en question pour bien souligner les principaux points à traiter. L'économie n'est pas autonome. Elle est encadrée dans le spirituel, dans le social, dans la nature, dans l'histoire. Il s'agit donc de convertir nos comportements dans tous les domaines si l'on veut vraiment réduire la pauvreté. C'est une conversion personnelle et collective.

2. Cette transformation de nos comportements ne sera pas immédiate et totale. Mais chaque effort dans la bonne direction contribuera à apporter des réponses à la question sociale.

Il est possible de proposer aux autres RCF régionales ou locales de rediffuser sur leur antenne ces émissions en passant une convention avec RCF Côte d'Azur.

Il est possible d'accéder à leur enregistrement au lien suivant :
<https://www.rcf.fr/economie-et-societe/comprendre-leconomie-de-communion>.

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1. La justice précède la charité.	6
Q1. Quelques mots sur la naissance de l'économie de communion ?	6
Q2. Sur quelles valeurs et quel objectif est fondée l'économie de communion ?	6
Q3. En quoi cela touche-t-il le cœur de nos comportements économiques ?	6
Q4. Comment, en économie de libre marché, ce juste prix peut-il se former ?	7
Q5. Mais n'est-ce pas un changement de vision de l'Homme, de l'autre ?	7
Q6. Qui est concerné par ce changement de regard sur l'autre ?	8
Q7. Mais n'est-ce pas un changement radical de notre approche économique et sociale ?	8
Q8. Chacun n'est-il pas responsable de ce changement de comportements ?	8
Chapitre 2. « Il manque l'Amour du Frère ».	9
Q9. Pourquoi parler de spiritualité au sein de l'économie de communion ; n'est-ce pas étonnant ?	9
Q10. Mais alors, quels sont les fondements spirituels de l'économie de communion ?	9
Q11. Mais n'existe-t-il pas le risque que certains veuillent gommer une telle filiation spirituelle ?	10
Q12. Une telle approche spirituelle ne risque-t-elle pas de choquer et d'éloigner des personnes ?	10
Q13. Comment la spiritualité chrétienne conduit-elle à une spiritualité de communion ?	10
Q14. Parler d'amour du frère au sein de l'économie, n'est-ce pas utopique ?	11
Q15. Quant au don de soi, comment imaginer qu'il soit possible au sein de l'économie ?	11
Q16. Concrètement, comment se donner a-t-il un sens en économie ?	12
Q17. Cette approche ne fait-elle pas penser à la civilisation de l'Amour prônée par le pape Paul VI ?	12
Q18. Mais, existe-t-il un économiste qui partage cette vision ?	13
Chapitre 3. Pour une anthropologie d'économie de communion	14
Q19. Pourquoi l'économie de communion a-t-elle besoin d'une anthropologie ?	14
Q20. Quelle est l'intuition centrale de cette anthropologie ?	14
Q21. Pourquoi la dignité de l'Homme est-elle au cœur de cette anthropologie ?	15
Q22. Mais alors, quelle est la place de l'autre dans les relations économiques ?	15
Q23. Comment cette relation à l'autre se concrétise-t-elle au sein de l'acte marchand ?	15
Q24. La qualité de la relation au sein de l'acte marchand ne modifie-t-elle pas la finalité de l'économie ?	16
Q25. Mais une telle approche de la relation ne modifie-t-elle pas sa nature ?	17
Q26. Ne peut-on pas en dire davantage sur la vraie nature de la relation en économie de communion ? Est-ce une sorte de paradigme ?	17
Q27. Quid du bien commun ? N'est-ce pas un enjeu pour cette vision économique ?	18
Q28. Nos pratiques économiques s'inscrivent dans un territoire, dans un État. Comment l'anthropologie apporte-t-elle une réponse au rôle de la Cité ?	18
Q29. Quelle serait la clef de cette vision anthropologique pour réussir à changer les finalités de l'économie ?	19

Chapitre 4. L'économie de communion, une culture du don	19
Q30. Comment définir le concept de don ?	19
Q31. Comment le don trouve-t-il sa place au regard de la vérité, de la justice, de la charité ?	20
Q32. Mais le don ne doit-il pas être pris en compte dans d'autres domaines ?	21
Q33. Mais quelle place à la gratuité au sein du marché ?	22
Q34. En quoi le don du point de vue de l'économie de communion se différencie-t-il de la philanthropie ? ..	22
Q35. En quoi le don et la gratuité interpellent-ils les entreprises ?	23
Q36. Mais quelles sont les conséquences du don sur l'économie nouvelle ?	23
Q37. En quoi le don de soi peut-il être une réponse à l'opportunisme moderne ?	23
Chapitre 5. La famille, un acteur majeur de l'économie de communion	24
Q38. En quoi la famille est-elle un acteur majeur de l'économie de communion ?	24
Q39. Mais par quels moyens, la famille peut-elle modifier l'organisation économique actuelle ?	25
Q40. Pouvez-vous donner des exemples concrets de ces changements de comportements ?	25
Q41. Pouvez-vous illustrer cet usage du juste prix avec d'autres exemples complémentaires ?	26
Q42. Comment cela peut-il s'illustrer dans la société ?	26
Q43. Quels sont les principes qui ordonnent ces exemples de comportements ?	27
Q44. Au-delà de la consommation, en quoi l'épargne familiale a-t-elle un rôle à jouer ?	27
Q45. Concrètement, quelles sont les conséquences pour l'usage de notre épargne ?	28
Q46. Ne sommes-nous pas tous responsables de la question sociale ?	29
Chapitre 6. Le partage de la valeur par les entreprises	29
Q47. Quel est le rôle des entreprises au sein de l'économie de communion ?	29
Q48. Quels sont les acteurs touchés par cette juste répartition de la richesse ?	30
Q49. Comment est-il possible de répartir de manière juste la valeur créée par les entreprises ?	30
Q50. Concrètement, comment se réalise cette juste répartition de la valeur ?	31
Q51. Mais ne serait-il pas important de s'interroger sur l'échelle des rémunérations ?	32
Q52. Mais le niveau d'endettement n'est-il pas un enjeu important ?	32
Q53. Mais comment s'effectue la répartition des profits de l'entreprise de communion ?	33
Q54. Quel serait le niveau optimal de rémunération pour le chef d'entreprise ?	33
Q55. Mais n'existe-t-il pas d'autres approches qui confortent cette approche de l'économie de communion ?	34
Q56. « Comment être juste ? »	35
Chapitre 7. L'écologie intégrale	35
Q57. Pourquoi l'économie de communion est-elle interpellée par l'écologie intégrale ?	35
Q58. Pourquoi l'écologie intégrale a-t-elle besoin d'une approche spirituelle ?	35
Q59. En quoi le « paradigme technocratique » interpelle-t-il l'économie de communion ?	36
Q60. Quel est le rôle à confier à la technologie ?	36
Q61. Quelle est la mission de l'écologie intégrale vis-à-vis du paradigme technocratique ?	37

Q62. En quoi les enjeux du travail sont-ils concernés par le « paradigme technocratique » ?	37
Q63. Pouvons-nous approfondir la nature de l'écologie intégrale ?	38
Q64. Mais comment le bien commun s'insère-t-il dans la démarche de l'écologie intégrale ?	39
Q65. Faut-il alors changer de paradigme ?	39
Q66. Mais n'est-ce pas trop ambitieux ?	40
Chapitre 8. Quelle théorie économique nouvelle	40
Q67. Pourquoi une théorie économique nouvelle pour l'économie de communion ?	40
Q68. Quels sont les grands principes qui fondent cette théorie économique nouvelle ?	40
Q69. En quoi l'approche microéconomique qui étudie les comportements des agents économiques est-elle changée ?	41
Q70. L'approche macroéconomique qui modélise les systèmes au niveau agrégé, est-elle aussi touchée ? ...	41
Q71. Doit-on aussi modifier notre approche de la croissance ?	42
Q72. Quel est le rôle de l'État dans cette nouvelle approche de l'économie ?	42
Q73. Le chômage est-il volontaire ou involontaire ?	43
Q74. Quelle est la place du territoire et du commerce extérieur ?	43
Q75. En quoi cette nouvelle théorie interpelle-t-elle la mondialisation et la vision de la concurrence ?	44
Q76. Lancer une théorie économique nouvelle, n'est-ce pas présomptueux ?	44
Chapitre 9. Quelles relations entre la propriété et le capitalisme ?	45
Q77. Pourquoi faut-il lier capitalisme et propriété ?	45
Q78. Comment définir le capitalisme aujourd'hui ?	45
Q79. Quels sont les enjeux générés par ce capitalisme libéral ?	45
Q80. Comment réenchanter notre avenir ?	46
Q81. Quelle serait alors la bonne approche de la propriété ?	46
Q82. Mais ce droit ne doit-il pas être régulé ?	47
Q83. Mais comment permettre aux pauvres d'accéder à la propriété ?	47
Q84. La question de l'asymétrie des droits de propriété n'est-elle pas un vrai sujet ?	47
Q85. Vers quelle définition de l'entreprise et de sa finalité devons-nous aller ?	48
Q86. Comment réguler un juste usage de la propriété dans une société et un marché numérisé ?	49
Q87. Comment redéfinir des règles justes pour la propriété foncière ?	49
Q88. Le capitalisme d'aujourd'hui est-il naturel ?	50
Chapitre 10. Quelle vision de l'histoire pour l'économie de communion ?	50
Q89. Pourquoi l'économie de communion a-t-elle besoin d'une vision de l'histoire ?	50
Q90. Alors qu'elle est la vision de l'histoire de l'économie de communion ?	51
Q91. Comment se concrétise cette vision de l'histoire dans l'économie de communion ?	51
Q92. Que signifie un nouveau regard sur les pauvres et les exclus ?	52
Q93. Pourquoi insister sur l'économie de communion « une voie pour tous » ?	52
Q94. En quoi les entreprises sont-elles au cœur de la réponse à la question sociale ?	53

Q95. En quoi, les personnes et les familles sont-elles responsables de la question sociale ?.....	53
Q96. Ne faudrait-il pas une formation pour accompagner les personnes dans cet effort ?	54
Q97. Pourquoi construire une Cité nouvelle ? Qu'entendre par là ?.....	55
Q98. Comment entendre « ne pas manquer le rendez-vous avec l'Histoire ? »	55
Q99. Et comment en savoir plus sur l'Économie de Communion ?.....	56

Chapitre 1. La justice précède la charité.

Q1. Quelques mots sur la naissance de l'économie de communion ?

3. En 1991, alors qu'elle était déjà allée plusieurs fois dans ce pays, une vingtaine d'années auparavant, Chiara Lubich, fondatrice du Mouvement des Focolari, fut profondément touchée devant le spectacle insolent de la richesse à São Paulo, côtoyant la grande pauvreté des favélas. Son diagnostic est sans appel : comment une société aussi riche ne peut-elle pas régler cette lèpre de la pauvreté à ses pieds ? « C'est l'amour du frère qui manque », telle fut sa réponse. Et cet amour du frère doit aussi être présent au sein des échanges économiques. Or, c'est avant tout grâce aux entreprises, cœur de l'économie, et en impliquant toutes ses parties prenantes, en particulier les clients, qui sont les prescripteurs finaux, que ce déséquilibre économique pourra se résoudre. C'est dans cette optique qu'elle lance, depuis le Brésil, le mouvement de l'Économie de Communion, en 1991.

Q2. Sur quelles valeurs et quel objectif est fondée l'économie de communion ?

4. L'économie de communion est donc une économie fondée sur l'amour et sur la culture du don, y compris le don de soi, comme antidote à la satisfaction de l'intérêt individuel qui est fondement de l'économie actuelle.

5. L'ambition est de contribuer à apporter des réponses à la question sociale en créant, par le travail au sein des entreprises, davantage de richesses et en répartissant cette richesse, de manière juste, par la création d'emplois au juste salaire. Dans une telle perspective, les transferts sociaux et la philanthropie ne sont plus la première réponse à la pauvreté. Car ces transferts exonèrent les acteurs économiques de leurs responsabilités sociales. Or transferts sociaux et philanthropie ne sont justifiés qu'en fonction des situations particulières des personnes et des cas d'urgence.

Q3. En quoi cela touche-t-il le cœur de nos comportements économiques ?

6. Pour l'économie de communion, la justice précède la charité. Avant de donner du mien aux pauvres, il faut rendre aux pauvres ce qui leur est dû. C'est aussi ce que demande la pensée sociale de l'Église. Ainsi, la charité est indissociable de la justice. Et en termes économiques, la charité ne saurait être un substitut à la justice. Le Pape François qualifie d'hypocrites ceux qui veulent aider les pauvres alors qu'ils sont eux-mêmes la cause des situations de pauvreté de ces personnes : « Commençons par ne pas créer de pauvres ».

7. Concrètement la justice se traduit par des échanges économiques au juste prix. Juste prix qui permet aux travailleurs de vivre dignement dans la société où ils sont nés ou qui les

accueil. Vivre dignement, c'est pouvoir se nourrir et nourrir sa famille, s'habiller, se loger, se former, se déplacer et épargner pour assurer sa sécurité en termes de logement, par exemple. Cette définition d'une vie digne est déjà présente dans la pensée sociale de l'Église dès la fin du XIX^{ème} siècle¹ !

8. Ce juste prix des échanges se décline en juste salaire, juste rémunération des sous-traitants et des fournisseurs, juste prix de vente, juste rémunération des actionnaires. Ce juste prix n'est pas optionnel, car il relève du « Tu ne tueras pas », comme le rappelle avec solennité le Pape François. Avec son « Je consomme, il meurt », William Cavanaugh, théologien américain, souligne avec vigueur que la recherche systématique du prix le plus bas est un acte antisocial dont les conséquences sont d'une extrême gravité.

Q4. Comment, en économie de libre marché, ce juste prix peut-il se former ?

9. Ce juste prix ne peut être que le fruit de notre décision personnelle, que nous soyons chefs d'entreprise ou consommateurs. Au sein d'une concurrence exacerbée, à l'échelle internationale, qui vise les prix les plus bas, ce juste prix est supérieur au prix du marché. Aussi, décider de payer un service ou un produit au juste prix conduit à diminuer notre pouvoir d'achat ou notre profit. La différence entre le juste prix et le prix du marché, est donc l'équivalent d'un don que nous consentons à faire pour respecter la dignité, et même la vie de l'autre, prochain ou lointain, producteur ou prestataire. Pour l'économie de communion, le don est donc intrinsèque à l'acte marchand. Or, dans ce contexte de concurrence internationale et de globalisation des marchés, les prix ne peuvent pas être régulés par un acteur public.

10. Et ce don ne se limite pas au juste prix. Il demande aussi d'aimer l'autre, y compris le concurrent, de se donner soi-même dans la relation d'échange économique, de donner de son savoir-faire... La relation d'amour et de réciprocité au sein de l'acte marchand se substitue au rapport de force entre deux égoïsmes, celui du vendeur et celui de l'acheteur.

Q5. Mais n'est-ce pas un changement de vision de l'Homme, de l'autre ?

11. Oui, c'est un changement majeur, c'est un renversement des perspectives. En acceptant de payer le juste prix, nous reconnaissons que les besoins de l'autre sont aussi importants que mes propres besoins. Ainsi, c'est l'autre qui est au centre de mes préoccupations et pas seulement moi. Cet autre, ce sont d'abord les personnes en situation de pauvreté, ceux qui sont dans le besoin matériel, intellectuel et aussi spirituel. Pour l'économie de communion, ce n'est plus le profit ou le pouvoir d'achat qui sont premiers, mais ces personnes et en particulier ceux qui sont sans travail. L'entreprise est au service du travail

¹ Encyclique Rerum Novarum. 15 Mai 1891.

et donc de la famille, et non l'inverse, et l'Église l'affirme depuis 1891, date de la première encyclique sociale, *Rerum Novarum*. En conséquence, l'économie de communion privilégie l'emploi sur la consommation ; le travailleur prime sur le consommateur.

Q6. Qui est concerné par ce changement de regard sur l'autre ?

12. Cette voie nous concerne tous : chefs d'entreprise, familles, investisseurs, épargnants, acteurs publics, enseignants, chercheurs... Cela demande une conversion de nos comportements en termes de relation au profit qui n'est qu'un moyen et non une fin. Une conversion en termes de mode de consommation, en termes d'usage de notre épargne. Cela nous demande de faire la distinction entre le nécessaire et le superflu. Ce changement n'interpelle donc pas de la même manière ceux qui n'ont que le nécessaire pour vivre et plus encore pour ceux qui n'ont même pas le nécessaire, qui sont dans une situation de pauvreté subie, par rapport à ceux qui disposent d'un superflu. Dès les pères de l'Église, la sentence est brutale : le superflu, qui n'est pas donné ou investit au bénéfice des pauvres, revient à les voler de ce qui leur revient de droit.

Q7. Mais n'est-ce pas un changement radical de notre approche économique et sociale ?

13. Oui, l'économie de communion conduit à un changement radical dans les réponses à apporter à la question sociale, à celle de l'injustice et de l'exclusion, et ce n'est pas de la responsabilité de la seule puissance publique. C'est d'abord notre responsabilité personnelle, familiale, entrepreneuriale. Or, la France n'a jamais été aussi riche. La réponse n'est donc pas d'augmenter encore, par la croissance, notre richesse, mais de commencer, tout de suite, à répartir cette richesse de manière plus juste en offrant des emplois dignes en nombre suffisant.

14. Acheter au juste prix est la première réponse, acheter français, acheter local, acheter d'occasion sont les réponses complémentaires. Acheter des produits importés, c'est généralement exporter des emplois. L'économie de communion privilégie donc un développement endogène fondé sur les échanges intérieurs au regard d'un développement exogène fondé sur les échanges extérieurs.

Q8. Chacun n'est-il pas responsable de ce changement de comportements ?

15. Par nos achats et par l'usage de notre épargne, nous sommes personnellement via nos actions « la solution ». Nous sommes d'autant plus responsables, comme consommateur, de cette solution que l'offre des entreprises s'adaptera à l'évolution de notre demande, tout autant que les acteurs publics. Alors, que choisissons-nous de faire demain matin ?

16. Les charismes de Communion et d'Unité, propre au mouvement des Focolari, qui nourrissent l'économie de communion, ne porteront leur fruit en termes économiques que s'ils s'incarnent dans la justice et le bien commun.

Chapitre 2. « Il manque l'Amour du Frère ».

Une spiritualité de l'économie de communion

Q9. Pourquoi parler de spiritualité au sein de l'économie de communion ; n'est-ce pas étonnant ?

17. Saint Exupéry a déjà commencé à répondre à cette question. Pour lui : « *Il n'y a qu'un problème, un seul dans le monde : rendre aux hommes une signification spirituelle, des inquiétudes spirituelles²* ». La dimension spirituelle interpelle l'Homme dans tous ses comportements, y compris ses comportements économiques. La spiritualité est une des clefs utiles pour nous permettre de discerner, c'est la conviction de l'économie de communion.

Q10. Mais alors, quels sont les fondements spirituels de l'économie de communion ?

18. L'économie de communion est née au sein de la spiritualité du Mouvement des Focolari fondée par Chiara Lubich, en 1943 en Italie. Cette spiritualité est ancrée sur le charisme de l'Unité, fruit de la *communion*, et sur la Pensée Sociale de l'Église Catholique. Ces deux sources nous interpellent sur nos comportements économiques, en particulier sur le « *manque d'amour du frère* ». Il est la clef essentielle de réponses aux problématiques sociales. Ce manque d'amour du frère, notre inattention aux pauvres, n'est pas toujours le fruit d'une volonté délibérée, mais le plus souvent, c'est de l'indifférence, car nous sommes d'abord centrés sur nous-mêmes, sur nos proches, sur notre réussite.

19. Le changement proposé de nos comportements est la condition nécessaire pour toute solution sociale ordonnée à la réduction de toutes les formes de pauvreté. Car nous avons besoin de prendre conscience de cette indifférence pour sortir de notre léthargie sociale.

² Antoine de SAINT-EXUPÉRY, Lettre au général « X ». Juillet 1943. Un sens à la vie. Gallimard. Coll. Blanche. 1956.

Q11. Mais n'existe-t-il pas le risque que certains veuillent gommer une telle filiation spirituelle ?

20. Oui, la tentation de gommer cette filiation spirituelle est récurrente. Mais nous avons le devoir de vérité sur ce que nous sommes, tout en proposant des chemins de pratiques qui soient ouverts à tous les hommes de bonne volonté. Tristan Lecomte, entrepreneur social, fondateur de la marque Alter Eco, nous rappelle que cette dimension essentielle de l'être humain est à l'origine de ce besoin d'engagement des entrepreneurs sociaux : « *Cela se ressent au plus profond de soi. C'est une vocation très forte, comme une forme de spiritualité qui nous élève et nous dépasse. Cette dimension supérieure nous pousse à lâcher-prise. On est prêt à sauter sans parachute, car on sait que ce que l'on fait est juste, vertical et centré³* ». Eh bien ! Sautons sans parachute. Osons une approche spirituelle de l'économie.

Q12. Une telle approche spirituelle ne risque-t-elle pas de choquer et d'éloigner des personnes ?

21. Cela ne serait-il pas encore plus étonnant, plus choquant de faire abstraction de ce fondement de la spiritualité chrétienne qui va être la source d'une vision anthropologique au cœur d'une économie nouvelle au service des plus pauvres, nos frères. Ce serait, d'abord, une faute intellectuelle en rendant impossible la compréhension des principes fondateurs de la pensée sociale de l'Église et, donc, de l'économie de communion ; rendant, également, impossible la compréhension des propositions qui vont être présentées comme solutions à la question sociale. De plus, au nom de quels principes devrait-on gommer une part majeure de la pensée humaine qui continue d'animer nos valeurs humanistes et républicaines ? Ce serait se priver volontairement d'une source d'informations susceptibles de nous éclairer sur l'Homme et sur la société. C'est une chose de connaître une source, c'est autre chose d'y adhérer, c'est encore autre chose de constater qu'elle peut être un facteur de progrès pour notre société.

22. Pour un chrétien, pour un Homme de bonne volonté, l'économie est encadrée dans la spiritualité chrétienne.

Q13. Comment la spiritualité chrétienne conduit-elle à une spiritualité de communion ?

23. La réponse à cette question est apportée par Chiara Lubich, elle-même : « Le fondement du Mouvement des Focolari, sa nature, [c'est] l'amour réciproque jusqu'à donner sa vie, faisant [ainsi] naître une spiritualité collective. [Cette] spiritualité collective [s'incarne par] une pratique de la communion [...] dans laquelle on trouve, à la fois, la réciprocité du don

³ N° spécial de l'Express. Les entreprises face aux enjeux sociétaux. 2016.

personnel et la dimension de l'unité »⁴. Tous les termes et les concepts majeurs de cette spiritualité sont énoncés dans cette définition. Ils vont constituer le cadre de notre approche spirituelle d'une économie ordonnée au vrai bonheur de l'Homme, de tout l'Homme, de tous les hommes. L'amour réciproque et le don de soi sont au cœur de cette définition. Ils sont au cœur des comportements nouveaux qui permettent l'émergence d'une économie nouvelle. « En économie tout est comportement⁵ ». L'amour doit être présent, même au sein des actes économiques. Le monde va mal « car il manque l'amour du frère ».

Q14. Parler d'amour du frère au sein de l'économie, n'est-ce pas utopique ?

24. Non. Il convient de distinguer les différents sens du mot « amour ». Tout d'abord l'amour « éros », qui est l'amour de soi, ensuite l'amour « philia », qui est l'amour « réciproque », d'amitié, et, enfin, l'amour « agapè », qui est l'amour donné sans attendre de retour. À vue humaine, ce dernier peut paraître inatteignable. Or, c'est un horizon transformateur, y compris pour l'économie, car il conduit au dépassement de soi.

25. Passer de l'amour « éros » à l'amour « philia » est le premier pas, car il nous conduit à l'amour réciproque. Cet amour réciproque nous permet de regarder l'autre comme un frère, quelle que soit la nature de la relation. Pour un chrétien, pour un Homme bon, rappelons-nous la parole du Christ qui en fait la mesure avec laquelle nous serons jugés : « *Chaque fois que vous l'avez fait à un de ces petits, c'est à moi que vous l'aurez fait (Mt 25, 40)* ». On mesure bien les conséquences anthropologiques d'une telle approche de l'autre dans tous les aspects de la vie professionnelle comme personnelle.

Q15. Quant au don de soi, comment imaginer qu'il soit possible au sein de l'économie ?

26. Dès la naissance de la spiritualité de communion, l'exigence d'un amour réciproque pouvait aller « jusqu'à donner sa vie ». Voilà le cœur du réacteur, de toute vraie relation d'amour à autrui. Ne rien attendre de l'autre dans une relation avec lui est la condition de gratuité qui lui permettra une réciprocité. Se donner, c'est renoncer à soi-même, pour laisser la place à l'autre, le frère, en acceptant le risque de la blessure de cette rencontre, et en s'ouvrant à l'accueil de la bénédiction apportée par cette rencontre.

27. Sans don de soi, pas d'amour réciproque, pas de communion, pas d'unité entre les personnes, et, in fine, pas de paix. L'Homme a été créé à l'image d'un Dieu Amour, image d'un amour qui se donne et non un amour de soi. Voilà la clef spirituelle pour comprendre la vision socioéconomique de l'économie de communion. Voilà « *la bombe* »,⁶ comme l'a appelé Chiara

⁴ Une spiritualité de communion. Chiara Lubich. Nouvelle Cité 2004.

⁵ L'avantage concurrentiel des nations. Michael E. Porter.

⁶ Discours pour le 10^{ème} anniversaire de l'économie de communion. Castel Gandolfo. Chiara Lubich. 2001.

Lubich. Une économie fondée sur le don gratuit, sur l'amour [désintéressé] de l'autre, du frère, et non une économie fondée sur la satisfaction de soi, de son intérêt, de son profit.

28. En osant paraphraser Paul VI, nous pouvons dire que l'unité est le nouveau nom de la paix.

Q16. Concrètement, comment se donner a-t-il un sens en économie ?

29. En fait, c'est la relation à l'autre qui est malade, y compris dans la relation économique. Nous sommes généralement des individualistes, des égoïstes, des cupides, des menteurs, des hypocrites, pour ne citer que les principaux travers psychologiques qui sont pris en compte pour décrire les phénomènes socioéconomiques et qui sont utilisés pour en tirer des théories, à commencer par Adam Smith. Lui avec d'autres ont inventé des outils, comme le contrat, le marché, pour *immuniser* l'acte économique contre les risques de la relation⁷, faisant de notre intérêt personnel le moteur de la croissance économique. Donner du sens à l'économie est donc au cœur de la pensée économique de l'économie de communion. Pas d'économie nouvelle, sans hypothèses de comportements nouveaux.

30. Pour les économistes libéraux, ces comportements autocentrés de l'Homme sont naturels. Il est contre-productif de les changer. Au contraire, dans une approche spirituelle chrétienne, un changement intérieur à l'Homme est possible. L'Homme peut être altruiste ; en effet le don de soi est au cœur de son identité, il est de sa nature même. Pour la spiritualité de communion, inspirée par la pensée sociale de l'Église, ce changement passe par le don de soi à l'autre. Ce don de soi, antidote à notre intérêt égoïste, permet la relation de réciprocité, plus exactement, il est la condition d'une relation d'amour de réciprocité, y compris au sein de l'acte économique. Sans don de soi, c'est-à-dire sans renoncement à soi-même, l'autre ne trouve pas sa place dans la relation et alors sa dignité personnelle est bafouée ; c'est un rapport de force qui se met en place. Aucun changement ne sera possible dans la situation socioéconomique actuelle sans ce changement de notre relation à l'autre, sans remettre l'autre, le frère, au centre de nos préoccupations, au centre de la relation économique. Soyons clairs, ce changement relève d'une *conversion intime* qui est de *nature spirituelle* pour parvenir à un « nouveau regard ». Ce changement ordonnera aussi notre vision anthropologique en lui donnant un sens nouveau.

Q17. Cette approche ne fait-elle pas penser à la civilisation de l'Amour prônée par le pape Paul VI ?

31. Tout à fait. Sans rupture avec l'approche nihiliste de la société occidentale actuelle, pas d'espoir de comportements nouveaux, de résultats socioéconomiques plus justes.

⁷ La blessure de la rencontre. L'économie au risque de la relation. Luigino Bruni. 2014

S'inscrire dans la perspective d'une « Civilisation de l'Amour⁸ » n'est donc pas un propos en l'air. Elle constitue un objectif réaliste si l'Homme se reconnaît comme créé à l'image de Dieu-Amour, comme fils de Dieu ou, dans une acception plus large, comme « donné ». Ce qui est un objectif possible si l'Homme adapte ses désirs, son comportement, son style de vie en conséquence, c'est-à-dire en donnant toute sa place à l'autre, en renonçant à son moi au bénéfice du toi. Cette civilisation de l'Amour suppose des « hommes nouveaux »⁹. Sans « hommes nouveaux », pas d'économie nouvelle. Sans hommes de communion, pas d'économie de communion. Cette ambition interpelle, en tout premier lieu, les chrétiens ; ils devraient être les pratiquants naturels de l'économie de communion dans un partenariat constructif avec leurs cousins, les *altruistes chromosomiques*¹⁰. Il suffit de décider cette « conversion » et de vivre, pas à pas, peu à peu, l'économie de communion dans notre quotidien. Cela exige, en priorité, de changer notre regard sur notre rapport à l'argent. « *Nul ne peut servir deux maîtres... Vous ne pouvez servir Dieu [c'est-à-dire les autres] et l'argent* ¹¹ », c'est ainsi que nous interpelle le Christ. Notre rapport nouveau à l'argent est ordonné par « *aimer son prochain comme soi-même* », y compris dans tous les actes économiques que nous posons. La Civilisation de l'Amour est l'antidote de la civilisation du profit, car cette dernière veut nous entraîner à donner une valeur monétaire à tous nos actes.

Q18. Mais, existe-t-il un économiste qui partage cette vision ?

32. Oui. Il faut découvrir ou redécouvrir le grand économiste François Perroux¹², dont les écrits confirment, avec autorité, la vérité et la légitimité de cette approche de l'économie. Perroux a une inspiration philosophique et spirituelle, fondée sur la foi et la raison, sa pensée se situe dans la même perspective que celle de l'encyclique Fides et Ratio de Jean-Paul II¹³. Perroux est un penseur chrétien convaincu que les vérités de la raison, de la science humaine et de l'Évangile convergent. À l'occasion d'une conférence aux Semaines Sociales de Lyon en 1964, Perroux est encore plus précis : « *actif dans l'Espèce par la raison naturelle et par l'Église, le Verbe [Jésus] est principe de toutes les cultures d'où émerge la civilisation* ». Ainsi, aux yeux de Perroux, c'est la vérité [et la réalité] même de l'Incarnation de Dieu sur terre, qui fonde la convergence entre raison et foi. Ce qui nous renvoie aussi à Saint Thomas d'Aquin : « le Foi éclaire la Raison et la Raison nourrit la Foi ¹⁴ ».

⁸ Paul VI ; Noël 1975.

⁹ Ibidem

¹⁰ Expression pour désigner les personnes qui par caractère sont sensibles aux besoins des autres

¹¹ Bible. Matthieu 6/24.

¹² François Perroux (1903/1987). Economiste français. Il appartient au courant post keynésien.

¹³ Encyclique Fides et Ratio. Jean-Paul II. 1998

¹⁴ Précis d'histoire de la philosophie. F-J Thonnard. Desclée 1937.

Chapitre 3. Pour une anthropologie d'économie de communion

L'éminente dignité de l'Homme

Q19. Pourquoi l'économie de communion a-t-elle besoin d'une anthropologie ?

33. En économie tout est comportement. Donc, toute théorie économique est fondée, de façon implicite ou explicite, sur des hypothèses de comportements humains, donc sur une anthropologie. L'anthropologie est une discipline scientifique qui étudie l'être humain et les groupes sous leurs aspects naturels et comportementaux. Pour le sujet qui nous intéresse, nous resterons aux aspects comportementaux.

34. Nous devons donc définir, au préalable, à toute approche économique, notre propre vision anthropologique, c'est-à-dire nos hypothèses de comportements au sein même de l'acte économique. Cette anthropologie spécifique, fondement d'une économie de communion, est nourrie de nombreuses sources dont, en premier lieu, la pensée de Chiara Lubich (fondatrice de l'économie de communion), celle de Luigino Bruni (professeur d'histoire de l'économie, diffuseur de l'économie civile italienne), ensuite, les apports du courant personnaliste, et bien sûr la pensée sociale de l'Église imprégnée du thomisme, pour ne citer que les principales sources.

Q20. Quelle est l'intuition centrale de cette anthropologie ?

35. L'intuition centrale, c'est le lien indissoluble, présent au sein de toute relation humaine authentique, entre la blessure et la bénédiction de toute rencontre interpersonnelle. Pour expérimenter la bénédiction, il faut accepter le risque de la blessure, y compris au sein de l'acte marchand. Il ne faut pas fuir la rencontre avec l'autre. L'économie de communion refuse donc de fuir la relation avec l'autre, comme le promet l'économie libérale avec le contrat au cœur de l'acte marchand qui, de fait, externalise la relation via des documents qui la formalisent de façon stricte.

36. L'économie est un enjeu de civilisation. L'ambition de l'économie de communion est de développer une anthropologie portant une économie comme lieu de création d'humanité et, non seulement, comme outil de production matérielle. C'est-à-dire au service d'un développement humain intégral¹⁵.

¹⁵ Le développement humain intégral est au centre de la Lettre encyclique « Laudato si » du 24 mai 2015

Q21. Pourquoi la dignité de l'Homme est-elle au cœur de cette anthropologie ?

37. Pour être un lieu de création d'humanité, l'économie doit éviter, à la fois, le totalitarisme et l'individualisme exacerbé. Il faut réaffirmer que la personne est libre et dotée d'une éminente dignité. Il faut refuser un monde globalisé où la personne en elle-même est une marchandise, est le produit, pour le profit d'un capitalisme financier totalitaire. Il faut réencaster la science économique dans la vie sociale, la vie spirituelle et morale des personnes.

38. Parce qu'il est créé à l'image d'un Dieu-Amour, tous les individus possèdent la dignité propre aux personnes, il n'est pas une chose. Il est capable de se connaître, de se donner librement, d'entrer en communion avec d'autres. L'Homme est un être social, responsable de la vie des autres : « Tu ne tueras pas ». Ainsi, la vie de l'Homme est sacrée et inviolable. Il est voué à dépasser son désir en se libérant de son égoïsme, dans un libre don d'amour.

39. L'Homme est libre. En assumant sa propre responsabilité, il construit l'ordre social. L'Homme accomplit des actes bons quand il obéit à la loi naturelle dont le Décalogue et les Béatitudes sont des expressions ; et ne se prétend pas être un dieu qui déciderait ce qui est bien et mal.

40. L'économie de communion a ainsi une vision positive de l'Homme.

Q22. Mais alors, quelle est la place de l'autre dans les relations économiques ?

41. L'Homme ne réalise son éminente dignité qu'en se décentrant sur l'autre, en reconnaissant sa centralité, en acceptant la préséance de « toi » sur mon « je ». C'est un retournement du « je pense donc je suis » de Descartes en « je suis aimé, donc j'existe ».

42. L'Homme comprend tout d'abord l'autre d'abord comme rival, en désirant l'objet que l'autre possède. Puis il le découvre comme une invitation à le respecter, à l'aimer et enfin être comme un don qui lui révèle son propre « moi ». « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». C'est une hypothèse essentielle pour l'économie de communion. Pour l'économie de communion, il faut une éthique, un changement de regard sur l'autre, un changement de nos comportements, en portant la vision des vaincus, des pauvres.

Q23. Comment cette relation à l'autre se concrétise-t-elle au sein de l'acte marchand ?

43. Dans l'acte marchand, « l'autre » est aussi important que « moi ». L'acte marchand dans la pensée de l'économie de communion n'est plus un rapport de force, mais a pour objectif de tenir compte des besoins de deux partenaires. Ainsi, la relation de réciprocité, et plus exactement la relation d'amour de réciprocité, est constitutive de tout acte marchand.

44. La problématique de la réciprocité s'impose de fait, donc de droit, dans la science économique. Des attitudes coopératives peuvent se substituer au pur opportunisme ; les intentions de l'autre sont très importantes. Leur rôle compte beaucoup dans la réciprocité. Mais au sein d'une relation interpersonnelle, en prenant le risque de nous blesser réciproquement, nous augmentons paradoxalement la réaction de réciprocité de l'autre et la bénédiction mutuelle. Le secret du commerce équitable, solidaire, de communion, réside donc dans la proximité avec l'autre qui permet de percevoir ses intentions. Les réponses de réciprocité sont bien plus grandes quand la personne sait que l'autre est motivé par la gratuité.

45. La relation d'amour de réciprocité est porteuse d'approches économiques nouvelles en affirmant que la relation au sein d'un échange économique va bien au-delà d'un échange de biens et de services.

Q24. La qualité de la relation au sein de l'acte marchand ne modifie-t-elle pas la finalité de l'économie ?

46. Si l'amour est au centre de l'échange marchand, l'économie de communion ne devrait-elle pas se concrétiser par le bonheur de tous ? Comment passer d'une économie associée à la richesse à une économie associée au bonheur ?

47. Cela étant, l'économie de communion n'est pas naïve. Elle sait que l'amour-propre et l'amour pour les autres sont tous deux présents dans la personne. La seconde est ainsi capable de bienveillance, d'altruisme, de sympathie, de vertus naturelles qui permettent la relation de réciprocité. La réciprocité est le fondement de la socialité humaine. Ainsi, pour l'économie de communion, les relations économiques sur le marché peuvent être des relations de réciprocité, d'assistance mutuelle ; elles ne sont ni impersonnelles ni anonymes.

48. Le bonheur public¹⁶ est au cœur de l'économie de communion, fruit d'une vision anthropologique relationnelle. L'Homme est naturellement attentif à son propre bonheur. Mais attention de ne pas faire son propre bonheur sans faire celui des autres ; car notre bonheur vient aussi de ce que nous rendons les autres heureux. Il n'y a pas de vie bonne sans bonne relation. Les sciences sociales reconnaissent que la qualité de la vie relationnelle est celle qui influe le plus l'évaluation du bien-être d'une personne, y compris par rapport au niveau de ses revenus. Ainsi, sortons personnellement du plaisir que nous retirons d'avoir un revenu supérieur à son voisin !

49. C'est un des cas où la concurrence du marché n'est pas bénéfique ni sur le plan des relations sociales ni sur la gestion globale de la cité. Ceci interpelle nos modes de vie, notre conception de la croissance et du développement. L'économie de communion devra contribuer aux recherches pour un fondement plus réaliste de la rationalité humaine, de notre

¹⁶ Le thème du bonheur public est au cœur de l'économie civile italienne. Voir « L'économie silencieuse » p.144. Luigino Bruni et Anouk Grevin. Nouvelle Cité 2016.

vrai bonheur au regard des représentations simplifiées des libéraux, sans oublier la prise en compte des considérations morales.

Q25. Mais une telle approche de la relation ne modifie-t-elle pas sa nature ?

50. Oui. La relation devient un « bien relationnel ». C'est un principe fondateur de l'économie de communion. L'acte marchand ne se réduit pas à un échange de biens et des services, mais comporte également et, en même temps, un échange de relations entre deux personnes. Le fait de dénommer ces relations échangées comme des biens a deux avantages. D'une part, cela donne à ces relations un statut économique et une visibilité. Et d'autre part, la relation d'amour de réciprocité est légitimée comme partie prenante de l'acte économique.

Q26. Ne peut-on pas en dire davantage sur la vraie nature de la relation en économie de communion ? Est-ce une sorte de paradigme ?

51. Oui. Les différentes natures de relations s'inspirent, par analogie, des trois formes que peut prendre l'amour. L'amour éros est inspiré par le désir, il est intéressé. L'amour-*philia*, l'amitié, aime si l'autre aime en retour. Il y a réciprocité. Enfin, l'amour-*agapè*, c'est l'amour de l'humanisme chrétien, qui se donne sans attendre de retour, qui va jusqu'à donner sa vie pour ses ennemis, comme le Christ lui-même. L'*agapè*, comme la gratuité, n'est pas un « faire », mais un « être » ; il est à l'écoute de l'autre.

52. Éros et le contrat constituent la première analogie. Le contrat, comme éros, cherche à combler un manque à travers l'autre, en acquérant un bien d'un autre, par une négociation basée sur la séduction-persuasion. Cette relation n'exige pas la gratuité ni le souci du bien de l'autre. Le centre de la relation érotique, c'est le « moi » et non le « tu ».

53. Mais l'échange au sein du marché, via le contrat, peut aussi être vu comme une *philia*, c'est-à-dire, une action sociale, l'action conjointe d'un nous, une articulation entre le « je » et le « nous ». Il devient ainsi une forme d'assistance mutuelle. C'est la seconde analogie. Dans l'humanisme de la *philia*, l'amour d'amitié donne naissance à des associations, à des coopératives, des mutuelles qui vont plus loin que la seule relation contractuelle.

54. Enfin l'*agapè* est la troisième analogie. C'est la grande absente de l'économie moderne. Le défi que se donne l'économie de communion, c'est de replacer l'*agapè* au centre de l'économie, de la cité, comme facteur de civilisation. Il faut instiller la gratuité au sein de l'acte économique. L'*agapè* n'est pas une ressource rare. C'est une vertu dont la valeur augmente avec son usage. Mais la pratique de l'*agapè* ne peut découler que d'une motivation intrinsèque, une réponse d'amour. Cela passe par un désir de gratuité de la part de celui qui agit. Quand l'*agapè* est présente, les deux autres formes de réciprocité sont transformées en d'authentiques rencontres entre deux personnes.

55. Finalement, si la gratuité est intrinsèque à l'acte marchand, alors ne pouvons-nous pas satisfaire nos besoins sans dépendre de l'amour de l'autre ? Le marché ne peut-il pas avoir la prétention de devenir la forme principale de la vie en commun ? Ne faudrait-il pas une théorie économique qui soit capable d'instaurer la gratuité au sein de l'acte marchand et ainsi de proposer une rationalité qui ne soit pas seulement contractuelle et immune¹⁷ ?

Q27. Quid du bien commun ? N'est-ce pas un enjeu pour cette vision économique ?

56. Effectivement. Les relations d'amour de réciprocité, au-delà des personnes, sont ordonnées au bien commun. Le bien commun d'une société est l'ensemble des conditions sociales qui permettent tant à chacun qu'aux groupes d'atteindre leur perfection. C'est la dimension sociale et communautaire du bien moral de la personne. Le bien commun n'est pas une fin en soi. Il n'est légitime qu'en référence à la poursuite des fins dernières de la personne.

57. Nous sommes tous responsables du bien commun et nous devons y coopérer. Il s'agit de réaliser le bien des autres comme s'il était le mien. Le bien commun est ordonné à la promotion intégrale des personnes en termes de justice, de paix et d'environnement.

58. Or, pour les libéraux, le bien commun est produit de façon indirecte, de surcroît, grâce à la croissance de la richesse. Mais pour l'économie de communion, le bien commun est atteint en tant que tel. De fait le bien commun est absent de la théorie économique moderne. Seuls les biens communs, comme l'eau, l'air, la nature... qui sont des biens physiques et non moraux, sont pris en compte.

Q28. Nos pratiques économiques s'inscrivent dans un territoire, dans un État. Comment l'anthropologie apporte-t-elle une réponse au rôle de la Cité¹⁸ ?

59. Nos relations réciproques façonnent et sont façonnées par la Cité. Le lieu fait le lien. Dieu a installé l'Homme dans un jardin, instrument de relation, lieu de confiance avec Lui et avec l'autre. Et quand l'Homme est chassé du jardin, il construit des villes, espaces de relations entre les hommes. Et notre destinée finale, c'est la Jérusalem céleste, espace de relations entre les hommes et avec Dieu.

60. L'espace construit par l'Homme conduit ceux qui y vivent vers la finalité que cet espace exprime, comme un supermarché ou une église.

61. L'économie de communion ne pourra pas s'exonérer de traiter de cette relation entre l'Homme et l'espace qu'il construit. En effet les villes sont l'écriture spatiale des sociétés et leur matrice. Une part importante des réponses à la question sociale, à la pauvreté, passe par

¹⁷ C'est-à-dire qui immunise contre le risque de blessure de la rencontre.

¹⁸ La Cité, c'est la vision morale de la ville, espace de relations entre les hommes

le bon ordonnancement de l'espace. Il doit exister un aménagement du territoire, un urbanisme, un environnement de communion. Par la réalisation de « Cités Pilotes », le Mouvement des Focolari fait œuvre prophétique.

Q29. Quelle serait la clef de cette vision anthropologique pour réussir à changer les finalités de l'économie ?

62. La mise en œuvre de l'économie de communion passe d'abord par notre transformation personnelle au bénéfice de l'autre, jusqu'à l'abnégation. Nous sommes la solution, car nous avons la responsabilité de la mettre en œuvre, personne ne peut le faire à notre place et personne ne peut nous y contraindre. La communion entre deux personnes, la communion au sein d'un collectif de personnes, devient une réalité quand ces personnes sont liées par des relations d'amour de réciprocité, y compris dans les échanges économiques.

Chapitre 4. L'économie de communion, une culture du don

Q30. Comment définir le concept de don ?

63. Le concept de don ne peut pas se définir de manière absolue. Son sens est déterminé par un contexte, une intention, une finalité et un mandat.

64. « C'est l'amour pour le frère qui manque ». Concrètement, il faut réinsérer l'amour de l'autre dans tous les rouages de l'économie, en commençant par les entreprises. Pour Chiara, ce sont les entreprises qui créent la richesse, c'est donc à elles, en priorité, de répartir de manière juste cette richesse. Il faut faire circuler les richesses pour en créer davantage et pouvoir en répartir davantage entre tous. Elle précise, quelques années plus tard, qu'au-delà de la répartition des bénéfices en trois parts, il faut préalablement offrir aux personnes démunies de quoi se nourrir, s'habiller, se soigner, se loger... et pour cela, afin de préserver leur dignité, en leur permettant de trouver un travail.

65. L'appartenance de l'économie de communion à la culture du don se comprend donc dans un contexte de refus de la pauvreté, dans l'intention d'aimer le frère, dans la finalité de donner du travail aux exclus pour les réinsérer dans la vie sociale...

66. Le mandat que nous donne la fondatrice de l'économie de communion est clair : il nous faut contribuer à répondre à la question sociale en associant les pauvres à la recherche de solutions ; et cela en promouvant une culture du don. Nous devons faire avec eux et non pas (seulement) faire pour eux !

Q31. Comment le don trouve-t-il sa place au regard de la vérité, de la justice, de la charité ?

67. L'Homme est un « *donné* ». Il est créé, homme et femme, à *l'image d'un Dieu-Amour*, qui lui a confié la création, pour la gérer en respectant l'intention du créateur. L'Homme n'est pas le centre du monde. L'Homme reçoit la vie, son capital immatériel, sa culture, son éducation, ses connaissances, et souvent un capital matériel, et ce, gratuitement.

68. L'alliance entre *l'amour et la vérité* est la condition de *la justice et de la paix* dans une société. Cette alliance a donc une valeur anthropologique, elle ordonne notre relation aux autres et au bien commun, le bien de « nous-tous ».

69. Il s'agit d'une *réalité* extérieure à l'Homme, *absolue* et non relative au bon vouloir de l'Homme. Ainsi, l'intelligence en reçoit le « *sens* » du don, de la gratuité et de la communion.

70. *L'amour* est la substance de la relation personnelle à Dieu et au prochain, et le principe des micros et des macros-relations. L'amour dans la vérité est un critère de l'orientation morale pour la justice et le bien commun.

71. La *charité* est première par rapport à la justice, car aimer c'est donner du bien à l'autre. Mais la charité ne peut exister sans la justice. Ainsi, la justice est inséparable de la charité, elle lui est intrinsèque. Et donc, au minimum, la justice précède la charité. Dans les deux cas, il y a un *renoncement* à une part de sa richesse, ce renoncement équivaut à un don. Et dans la justice ce n'est que la contrepartie légitime et nécessaire du service rendu, le juste prix, mais elle se place de point de vue de l'autre. La charité, c'est alors un dépouillement volontaire au service de l'autre. Et dans le même temps, la charité dépasse la justice en la complétant par le don et le pardon. Mais la logique du don n'exclut pas la justice ; le don ne remplace pas la justice dans un deuxième temps et de l'extérieur.

72. Tout est à sa place : *la justice d'abord, la charité ensuite, le don enfin*. Le don n'existe pas en soi. Il est un instrument, un comportement, un geste, une expression de la charité. Le don est intrinsèque à l'acte marchand pour autant que celui-ci soit préalablement pensé et vécu comme une relation d'amour de réciprocité, ce qui est le fondement premier de l'économie de communion. Cela est possible, car l'amour dans la vérité place l'Homme devant l'expérience du don. L'être humain est fait pour le don qui exprime sa transcendance.

73. Le don est libre. Le don ne saurait être fondé sur une obligation, une dépendance, une recherche de statut, ou de prestige. Il repose sur une éthique de liberté et de générosité qui dépasse la pure réciprocité. Il relève de l'agapè.

74. La logique de l'échange n'est pas incompatible avec la gratuité. L'essence du don n'est pas une absence de réciprocité. La réciprocité exprimerait, mieux que l'altruisme, la complexité de la nature humaine, à la fois, intérêt et amour dans tous les domaines de sa vie.

Q32. Mais le don ne doit-il pas être pris en compte dans d'autres domaines ?

75. Oui, effectivement, à propos de la propriété, des ressources humaines et de l'éducation.

76. La relation entre le don et la propriété interpelle notre superflu et les conditions de répartition de la richesse. Pour l'économie de communion, la propriété est légitimité, car il est le fruit du travail de l'Homme.

77. La propriété est une des conditions de sa liberté et de sa sécurité. Toutefois l'usage de la propriété est conditionné à la préférence pour les pauvres. Son usage a donc, à la fois, une dimension personnelle, familiale, entrepreneuriale et une dimension sociale qui conduit à discerner entre le nécessaire et le superflu. Pour l'économie de communion, le superflu doit être donné au bénéfice des exclus, des pauvres.

78. Le don se traduit économiquement comme un transfert de capitaux qui est le fruit d'une épargne, elle-même le résultat d'un travail donc le résultat d'une ressource humaine. En donnant, on donne directement ou indirectement de son temps d'Homme, de son temps familial, de son temps d'entreprise. Un don a un caractère définitif, c'est en cela qu'il a le statut de capital transmis à un tiers.

79. Il suppose une « attitude allocentrique » ou « altruiste » qui ont, toutes les deux, le même effet, c'est-à-dire de conduire à l'acte du don. Mais les motivations intrinsèques de ces deux approches ne sont pas de même nature. L'attitude allocentrique relèverait d'une disposition « naturelle », un trait de caractère des êtres humains de se positionner vis-à-vis des autres, de prendre l'autre comme point de référence pour se penser lui-même. En revanche, l'altruisme serait le libre fruit de la volonté et d'une approche morale où la personne décide ce qu'elle fait pour l'autre et en accepte librement le coût.

80. Cette distinction peut être très utile pour asseoir la nouvelle théorie économique, car elle relativise le caractère « naturel » de l'égoïsme, qui est « nativement » intégré comme un des éléments de la théorie libérale. Au-delà de cet argument de débat, l'économie de communion privilégie le caractère moral de l'altruisme plutôt que l'allocentrisme, car le premier est un fondement de la relation d'amour de réciprocité.

81. Mais le marché du don et de la gratuité n'existe pas ? On ne peut pas imposer par des lois explicites ou implicites des comportements gratuits. Or, la société civile joue un rôle majeur dans la formation de la conscience morale à une éthique du don et de la gratuité. Le don est une des formes premières de relation sociale. Le don, la solidarité, sont omniprésents dans la société civile où les vrais besoins sont mieux connus que par l'État-assistance. Le don et la gratuité doivent s'inscrire dans la proximité, dans la solidarité. C'est ce contexte qui donne son sens au don.

Q33. Mais quelle place à la gratuité au sein du marché ?

82. La gratuité décrit le caractère ambivalent des relations interhumaines : paradoxalement rien n'a plus de prix qu'un acte gratuit ! Or, nous ne savons pas mesurer la gratuité, et sans gratuité, pas de rencontre pleinement humaine avec l'autre. Ainsi, l'économie de communion revendique la valeur, y compris économique, de relations aux dimensions multiples, ouvertes au contrat, mais aussi à la rencontre de l'autre, relation inspirée par la gratuité. Il ne peut y avoir de gratuité sans agapè. Car, comme nous l'avons déjà expliqué, l'agapè est une des formes de l'amour humain avec l'éros et la philia qui éclaire la réciprocité humaine dans une approche économique. L'agapè, c'est l'amour qui aime en premier, sans condition de retour, même si ce retour peut être souhaité.

83. Pour l'économie de communion, la gratuité est une condition nécessaire à l'efficacité du marché. La cité des Hommes suppose, au-delà des droits et des devoirs, des relations de *gratuité*, expression de fraternité, de miséricorde et de communion. La gratuité est, ici, prise dans le sens de « sans attente de retour » et non de « sans devoir payer ». Ainsi, le marché ne peut pas se limiter à la *justice commutative*, il doit prendre en compte la *justice distributive* et sociale et, ce faisant, il assure la cohésion sociale. Sans justice distributive directement liée au fonctionnement du marché, sans solidarités internes et sans confiance réciproque, le marché n'est pas efficace, il a besoin de la justice et de la gratuité. Le marché seul ne peut pas régler les problèmes sociaux, il doit rechercher le bien commun en tant que tel, sans séparer la production de la richesse de sa redistribution. La justice concerne toutes les phases de l'activité économique, c'est là une obligation morale. Ce sont les comportements de l'Homme qui sont en cause et non le marché : *l'éthique et la gratuité* sont au cœur du marché, condition exigeante de l'échange.

Q34. En quoi le don du point de vue de l'économie de communion se différencie-t-il de la philanthropie ?

84. L'économie de communion refuse la non-prise en compte du don dans l'acte marchand. En effet, pour la vulgate libérale, il existe, d'une part, l'entreprise ordonnée au profit, et d'autre part, le philanthrope, en tant qu'individu, qui se montre généreux. L'économie de communion refuse donc la théorisation d'une sphère économique régie par des principaux fondamentaux différents de ceux de la sphère sociale. Différentiation issue de l'humanisme de la Réforme protestante qui a vu l'émergence de deux éléments anthropologiques clefs : l'affirmation de l'individu, de ses droits et de ses libertés, en tant que catégorie distincte, et le passage de la hiérarchie à l'égalité. Le marché incarne et pousse à l'extrême ces deux principes. L'économie de communion remet en question la « théorie des deux royaumes » issue de la tradition luthérienne et qui sert à distinguer le registre de gouvernement qui est lié au spirituel, la foi, la conscience de celui temporel qui est lié à l'État, au droit. Elle refuse une

économie a-éthique et une philanthropie post-marché. Le don est intrinsèque à l'acte marchand.

Q35. En quoi le don et la gratuité interpellent-ils les entreprises ?

85. Il faut laisser de la place aux entreprises qui ne visent pas le seul profit, car l'économie doit être à plusieurs dimensions. Cela doit conduire à une *hybridation des comportements* des entreprises. Il s'agit d'ouvrir le marché sur le don et la gratuité, dans une logique de dépassement et de contagion, et ce, pour toutes les formes d'entreprises.

86. Les associations, les coopératives, l'économie sociale, équitable, de proximité, créent des « oasis », des lieux d'expérimentations et d'entraînement, de formation à la solidarité, à la gratuité et au don. Ces approches contaminent toute la vie économique. Ainsi pourra se bâtir une Cité sur le don et la gratuité, sur la relation d'amour de réciprocité.

87. Cette hybridation des comportements sera un facteur majeur pour l'inclusion de tous, au sein de la vie économique et sociale, afin que chacun, et en particulier les « pauvres », puisse trouver leur place dans la Cité.

Q36. Mais quelles sont les conséquences du don sur l'économie nouvelle ?

88. En voulant éviter, par la médiation du marché, la blessure liée à l'asymétrie du pouvoir, Smith a évincé le risque de blessure de la rencontre entre pairs, au sein du marché. Pour rétablir une relation positive au sein du marché, condition de la qualité de la vie, les théories économiques doivent dépasser la pensée de Smith, pour imaginer une approche capable d'instaurer la gratuité et le don dans les relations économiques.

89. La relation entre les personnes ne peut pas se réduire au seul fil constitué par le lien contractuel du marché, au risque de générer une crise mortelle pour l'Occident. La place du marché et son mode de régulation, intrinsèque et extrinsèque, au sein de la société civile, seront donc au centre de la nouvelle théorie économique. Il s'agit, avec le don, de faire grandir la liberté au sein des relations interindividuelles, pour dessiner une économie de l'échange et de la réciprocité dont le marché, avec ses règles d'échanges propres, ne sera qu'un cas particulier.

Q37. En quoi le don de soi peut-il être une réponse à l'opportunisme moderne ?

90. Pas d'économie de communion sans conversion de nos comportements personnels au bénéfice de l'autre. En réponse à l'émancipation de toute morale par l'économie moderne qui prend les comportements opportunistes des hommes comme des faits naturels, l'économie de communion pose comme principe de la nouvelle théorie économique que les hommes

peuvent renoncer à leur intérêt personnel au bénéfice de l'autre. Ainsi, aux hypothèses de comportements égoïstes, cupides, de domination, elle répond par des hypothèses de comportements altruistes, de don, de respect, de réciprocité. La thèse de l'économie de communion est : ce n'est pas l'économie qui est mauvaise, c'est l'usage qu'en font les hommes.

91. L'économie de communion refuse de considérer comme naturelles les déviations actuelles qui génèrent une exclusion insupportable. Elle veut dénoncer l'hypocrisie du système qui, sous couvert de bien, n'apporte, pour finir, pas de réponse à la question sociale. Il s'agit par des exemples concrets, qui existent déjà, de montrer que c'est possible de se comporter autrement pour favoriser une juste répartition de la richesse dès sa création et ainsi créer la confiance en cette nouvelle approche de l'économie, dans une concurrence apaisée. À chaque fois que l'opportunisme vous dit de limiter votre engagement, la morale vous dit de le respecter, et le don vous dit d'ajouter encore au dû. Il va de soi que la diffusion de ces nouvelles pratiques économiques demandera du temps et restera en partie limitée, tant la nature humaine est centrée sur elle-même. Des désillusions sont possibles, il donc nécessaire, dans cette conversion des comportements, d'accepter que d'autres bénéficient de nos efforts au bénéfice du bien commun, en renonçant à notre propre satisfaction immédiate.

Chapitre 5. La famille, un acteur majeur de l'économie de communion

Q38. En quoi la famille est-elle un acteur majeur de l'économie de communion ?

92. L'économie de communion n'est pas uniquement l'affaire des entreprises. Tout d'abord, du point de vue de la Pensée sociale de l'Église, un des fondements de l'économie de communion, la famille est la cellule de base de la société. C'est elle qui fonde la société et qui l'ordonne. Le Créateur l'a chargée de valoriser la création par son travail. Ce travail est le fondement de la propriété privée, de l'épargne et donc de l'entreprise. Ainsi, l'entreprise est au service du travail, dont la finalité est de permettre une vie digne à chaque famille. En lui donnant les moyens, par un juste salaire, de se nourrir, de se loger, de s'habiller, de se déplacer, de se soigner, d'élever ses enfants. La famille est première dans l'ordre social.

93. Mais, en même temps, la famille est une des parties prenantes de l'entreprise en tant que client final. En tant que consommateur, la famille a donc un pouvoir de prescription majeur sur les biens et les services produits par les entreprises. Elle choisit *librement* ce qui lui convient en termes de nature et de rapport qualité/prix.

94. C'est aussi grâce à son épargne que la famille peut constituer un capital dont une partie peut servir à créer et à développer des entreprises. La famille détient donc deux pouvoirs économiques, celui de la consommation et celui de l'investissement, sans lesquels

l'économie n'existerait pas. En étant au cœur de l'économie, la famille est évidemment au cœur de l'économie de communion : pas d'entreprise de communion sans famille de communion.

Q39. Mais par quels moyens, la famille peut-elle modifier l'organisation économique actuelle ?

95. Par son changement de comportement ! Ainsi, le comportement de la famille, son style de vie sera fondateur, y compris à son insu, d'une nouvelle économie, d'une nouvelle répartition de la richesse. En économie « tout est comportement » pour reprendre un propos de l'économiste Michaël Porter. Justement, l'économie de communion, la pensée sociale de l'Église ont pour finalité le changement de nos comportements. Tout modèle économique est fondé, de façon implicite ou explicite, sur des hypothèses de comportement, comme nous l'avons vu quand nous avons parlé de la vision de l'Homme.

96. L'économie actuelle, dite néo-libérale, considère que l'Homme est égoïste, individualiste, dans le sens qu'il est préoccupé uniquement par son intérêt. Et cette nature serait tellement forte qu'il ne servirait à rien de vouloir la changer ; la seule solution est alors d'organiser les lois économiques en fonction de ce constat. L'économie actuelle est donc fondée sur le principe que l'intérêt de chacun peut conduire, grâce à la loi de l'offre et de la demande, à l'intérêt de tous, grâce à la main invisible du marché.

97. Nous pouvons convenir que les résultats actuels, fruits de 40 ans de néo-libéralisme mondial, ne sont pas totalement satisfaisants (ce qui est un euphémisme). En termes de % de personnes pauvres, de % de chômeurs, d'augmentation des inégalités au sein de sociétés occidentales qui n'ont jamais été aussi riches, le constat est sans appel ! Alors même que la question sociale est au cœur de la démocratie, comme le souligne Luigino Bruni, économiste italien.

Q40. Pouvez-vous donner des exemples concrets de ces changements de comportements ?

98. Concrètement les familles peuvent initier des chemins de solution en faisant sienne la vision de l'économie de communion : passer d'une relation économique fondée sur l'égoïsme (éros), à une relation d'amour de réciprocité (philia), ou mieux au don gratuit (agapè).

99. Par leurs choix de consommation, les familles peuvent contribuer à créer ou à ne pas détruire des emplois, à protéger l'environnement. Donnons un exemple concret : ne pas rechercher les produits aux prix les plus bas et préférer les produits au *juste prix*. *Le juste prix permet au producteur de vivre dignement avec sa famille dans la société qui est la sienne*. La différence entre le juste prix et le prix du marché est un don volontaire au bénéfice de la vie

digne du producteur. « Le don est intrinsèque à l'acte marchand », nous rappelle Benoît XVI dans l'encyclique *Caritas in Veritate*. Le juste prix n'est pas un choix optionnel, il relève du « Tu ne tueras pas », confirme le Pape François. Le juste prix est une des clefs majeures de l'économie de communion qui ordonne tous les autres exemples.

Q41. Pouvez-vous illustrer cet usage du juste prix avec d'autres exemples complémentaires ?

- Préférer les produits français aux produits importés. Toute importation est équivalente à une exportation d'emplois.
- Préférer les produits locaux de l'agriculture raisonnée ou bio. Ne pas acheter des produits à contre-saison ou ayant fait l'objet d'un transport de longue distance.
- Privilégier les produits non transformés, car ils ont consommé moins d'énergie.
- Se méfier des produits ultra-transformés dont la composition nécessite l'utilisation d'ingrédients dont l'utilité pose question.
- Favoriser les petits commerces et non la grande distribution, car, en faisant pression sur les prix, elle importe des produits non respectueux du social et de l'écologie et elle détruit le tissu économique de proximité.
- Acheter à des entreprises sociales comme les monastères, les entreprises et les associations d'insertion, les coopératives...
- Acheter d'occasion, des vêtements, des meubles, sa voiture... Cela évite de mettre aux rebus des produits encore utilisables et réduit la consommation de matière première.

Q42. Comment cela peut-il s'illustrer dans la société ?

- Prendre ses vacances en France pour favoriser un développement local.
- Avoir conscience des effets gravissimes de l'usage immodéré des smartphones sur les relations aux autres, sur notre emploi du temps, sur l'environnement. Ils nécessitent des minerais rares extraits dans de très mauvaises conditions sociales, générant des pollutions dangereuses. Leur recyclage dans les pays en développement est effectué aussi sans respect de l'environnement et des ouvriers. Ces smartphones importés augmentent notre dépendance extérieure.
- Limiter les usages des outils de l'intelligence artificielle et en particulier des outils basés sur des modèles génératifs qui sont très consommateurs d'eau et d'énergie à la fois lors des phases d'entraînement ou des phases d'utilisation.
- Limiter nos achats sur les plateformes étrangères. Elles génèrent des destructions d'emplois, des transferts de 20 % du montant des transactions à l'étranger (ce qui est équivalent à une importation), de l'optimisation fiscale, de l'exploitation des travailleurs. Choisir des plateformes françaises.

- Accepter la construction de logements sociaux proches de chez soi. Les recours contre leur construction constituent le premier facteur de blocage de leur construction.
- Posséder une résidence secondaire est-elle vraiment nécessaire pour la vie familiale ?
- Ne pas hésiter à faire appel à des prestataires de services : artisans, services à domicile, en refusant le travail au noir. C'est un puissant facteur de création d'emplois.
- Se déplacer, de préférence à pied, à bicyclette, en transports en commun. Préférer le train à la voiture ou l'avion pour les longs trajets.

Q43. Quels sont les principes qui ordonnent ces exemples de comportements ?

100. Cette liste n'est pas donnée au hasard. Chaque exemple touche un point majeur de nos comportements, de nos relations avec les autres, avec la nature. À chaque type d'achat, les mêmes questions nous sont posées en conscience : en ai-je vraiment besoin, a-t-il été produit en respectant le travailleur, est-il au juste prix pour une vie digne, favorise-t-il l'emploi dans ma commune, dans ma région, dans mon pays, est-il respectueux de l'environnement, tient-il compte des générations futures ?

101. Il n'est plus question de la priorité donnée à l'optimisation de mon pouvoir d'achat. Ce n'est plus moi qui suis au centre, c'est le « frère ». « C'est l'amour du frère qui manque », comme nous le répète Chiara Lubich, fondatrice des Focolari et de l'Économie de Communion. Il s'agit de favoriser une économie de proximité, circulaire, respectueuse de l'environnement, au juste prix. L'objectif final d'une telle économie de communion est le bonheur de tous, fruit d'une juste répartition des richesses naturelles et créées, générée par un travail digne pour chacun.

102. Il est clair que les familles les plus aisées sont les premières interpellées. Elles ont la liberté financière pour effectuer les bons arbitrages. De plus, la nature de leurs dépenses constitue un exemple et est essentielle pour la création d'emplois, comme le souligne l'économiste français Alfred Sauvy.

103. Ces changements de comportements de consommation seront d'autant plus faciles que l'information sur l'origine et les conditions de fabrication des produits sera accessible.

Q44. Au-delà de la consommation, en quoi l'épargne familiale a-t-elle un rôle à jouer ?

104. La pensée sociale de l'Église, fondement de l'économie de communion, est très claire sur le sujet de l'épargne. Tout d'abord, elle est légitime, car elle est le fruit du travail et elle permet de constituer un capital pour assurer la sécurité de la famille et transmettre un juste héritage à ses enfants. Mais dans le même temps, la pensée sociale de l'Église rappelle que la propriété privée ne se limite pas à un usage strictement personnel. Elle est ordonnée à la destination universelle des biens. La terre a été créée pour tous. Donc, chacun a droit à son dû dans le respect d'une justice distributive. Aussi, l'Église nous invite, comme un devoir

obligatoire, de donner notre superflu et aussi de notre nécessaire si les circonstances l'exigent. Chiara Lubich souligne cette importance du don : « donner de son argent, de son temps, de son intelligence, donner, donner, donner ».

105. Il va de soi qu'il serait paradoxal d'être généreux avec son épargne si elle a été constituée en consommant de façon égoïste, en ne recherchant que son intérêt, sans s'inspirer des exemples donnés ci-dessus. Benoît XVI dans Caritas et Veritate est très précis : « je ne peux pas donner à l'autre du mien, sans lui avoir donné tout d'abord ce qui lui revient selon la justice. La charité dépasse la justice, mais elle n'existe jamais sans la justice ».

Q45. Concrètement, quelles sont les conséquences pour l'usage de notre épargne ?

106. Il nous est proposé, comme pour les entreprises, de la diviser en trois parts (et non en trois tiers) :

- *une première part* pour la trésorerie familiale pour faire face à un coup dur (de six mois à un an de revenu), placée dans des comptes protégés (Livret A, CEL, LDD, PEL) ;
- *une deuxième part* pour l'investissement dans la résidence principale. Si cet investissement est déjà réalisé, cette part peut être consacrée à :
 - > Des investissements dans des TPE, PME pour favoriser la création d'emplois (c'est une recommandation de l'encyclique Rerum Novarum), soit dans du logement très social (Habitat et Humanisme, par exemple).
 - > L'investissement dans les entreprises présente un risque. Mais ce placement n'est pas proposé pour maximiser son épargne, mais pour créer des emplois. Si l'entreprise fait faillite, l'investissement devient un don. Reste l'avantage fiscal et le flux de richesses créé au moins sur quelques années.
 - > La résidence secondaire n'est pas citée comme un investissement souhaitable. En effet, sauf enjeu familial majeur, il est préférable de ne pas investir dans une résidence secondaire. C'est un capital qui est peu valorisé, qui consomme de l'espace et qui contribue à augmenter les prix du foncier et des logements pour les actifs de la région d'implantation.
 - > C'est volontairement que ne sont pas cités les assurances-vie, car l'affectation des fonds collectés a peu d'impact sur l'emploi, sur la pauvreté, sur les générations futures. Toutefois l'assurance-vie peut être utile dans certains cas, si l'on veut disposer d'une épargne facilement gérable et mobilisable.
 - > S'il s'agit de créer un revenu complémentaire, il est préférable d'investir dans du locatif en résidence principale, éventuellement assortie d'une assurance location. Cela relève de l'économie de proximité et assure un vrai service, surtout si le loyer demandé est dans la fourchette basse...

- une troisième part pour des dons à caractère religieux (don du culte), sociaux (secours catholique, petits frères des pauvres...). Ces dons font l'objet d'un dégrèvement fiscal qui permet, soit de réduire son effort financier, soit de l'augmenter.

Q46. Ne sommes-nous pas tous responsables de la question sociale ?

107. Nous sommes tous responsables de la question sociale. Nous sommes tous responsables du bonheur de tous, qui est plus important que notre propre bonheur, en reprenant le propos d'Antonio Genovesi, économiste napolitain. Ne nous comportons pas comme des « passagers clandestins ». En démocratie, les élus évoluent quand leurs électeurs évoluent. En économie de marché, les entreprises ne modifient leur offre et leur mode de production que si la demande change. Les banques ne proposeront de nouveaux produits que si nous sommes suffisamment nombreux à les demander. En tant que citoyens et en tant que consommateurs, nous avons un véritable pouvoir. Pourquoi voudriez-vous que le système change spontanément ? Cela ne veut pas dire que le changement sera global. L'Homme restera ordonné à son intérêt. Mais croyons qu'il soit possible de générer une économie hybride, comme le propose Benoît XVI, dans *Caritas in Veritate*. L'économie sociale et solidaire, qui est contemporaine de l'économie de communion, montre que cela est un objectif réaliste. *Nous sommes la solution*. Alors, que faisons-nous demain matin ?

Chapitre 6. Le partage de la valeur par les entreprises

Q47. Quel est le rôle des entreprises au sein de l'économie de communion ?

108. Pour l'Économie de Communion, les entreprises sont la « solution » de la question sociale. C'est à elles de répartir la valeur créée, de manière juste, entre toutes les parties prenantes et « manquantes » au sein même de la chaîne de valeur de l'entreprise. Ce n'est donc pas aux philanthropes de compenser ou de corriger les inégalités de répartition de cette valeur, de cette richesse, par le marché. Cette approche part de la conviction que tout acte marchand peut comporter une part de don ; c'est-à-dire que cet acte marchand est le lieu d'une relation d'amour de réciprocité entre les deux acteurs de l'acte. L'intérêt individuel comme régulateur du marché, est remplacé par la recherche du « juste prix ». Ce juste prix se définit comme le prix qui permettra au bénéficiaire de l'acte marchand de vivre dignement selon les standards de la société dans laquelle il habite.

109. Comme nous le rappelle le Pape François : « L'application de ce “ juste prix ” n'est pas optionnelle ». « Elle relève du “ Tu ne tueras pas ” ». Autrement dit, l'acte marchand n'est plus ordonné à la maximisation du profit ou à l'optimisation du revenu, mais au bonheur de l'autre, au bonheur public.

Q48. Quels sont les acteurs touchés par cette juste répartition de la richesse ?

110. Tout d'abord, il faut distinguer les parties prenantes : clients, fournisseurs, travailleurs, managers, actionnaires, banquiers, État... Auxquelles il faut rajouter les parties manquantes, comme les générations à venir, et celles donnantes. Les parties prenantes sont les individus ou les groupes directement ou indirectement impliqués dans ou par une entreprise et qui peuvent être affectés positivement ou négativement par son activité. Les parties manquantes sont les personnes et les groupes qui n'ont pas accès au système économique pour bénéficier d'un emploi au juste salaire. Ils sont en situation de précarité, eux et leurs familles. Il est nécessaire pour une entreprise de créer des emplois pour ces personnes et d'accompagner leurs projets de réinsertion.

111. Les parties donnantes sont les personnes ou les groupes qui financent par leurs dons des projets pour les personnes en difficulté, projets qui, sans ces dons, ne trouveraient pas d'équilibre économique.

112. Elles sont toutes ordonnées au bien commun de nos communautés. Que ces communautés soient familiales, entrepreneuriales, locales, nationales ou internationales. Par bien commun, on entend : « l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée¹⁹ ». Le bien commun ordonne la raison d'être des entreprises. Ainsi, pour les entreprises de communion, leur raison d'être est de contribuer à régler « la question sociale par une plus juste répartition des richesses dès leur création au sein de l'entreprise ».

Q49. Comment est-il possible de répartir de manière juste la valeur créée par les entreprises ?

113. En partant du tableau des « soldes intermédiaires de gestion », il est possible pour le chef d'entreprise de vérifier en détail la juste répartition de la valeur créée par l'entreprise entre les clients, les fournisseurs, les personnels, les dividendes, les dons. Il serait, en effet, inacceptable que la répartition du profit de l'entreprise s'effectue à partir d'un résultat obtenu « en bas de ligne » tout en ne payant pas au juste prix ni les fournisseurs et ni les personnels.

114. Le partage de la valeur s'inscrit dans la Pensée Sociale de l'Église, qui est le fondement de l'économie de communion et qui se définit à travers des concepts : *la destination universelle des biens*, *la préférence pour les pauvres*, *la gratuité* et *le don*. Le don est une des clefs de la cohésion sociale et environnementale, dans la perspective d'une écologie intégrale en refusant un profit maximisé.

¹⁹ La doctrine sociale de l'Église

Q50. Concrètement, comment se réalise cette juste répartition de la valeur ?

115. Pour répondre à cette question, il faut décrire les réponses souhaitables en les précisant pour chacun des comptes de gestion. Nous commencerons par les recettes et les dépenses courantes, et nous poursuivrons avec la rémunération, la dette et la répartition du profit.

116. Pour le *chiffre d'affaires*, le prix de vente des produits ou des services doit être juste pour rémunérer à leur juste prix toutes les parties prenantes de l'entreprise.

117. *Les achats de fournitures et de sous-traitance* doivent être aussi au juste prix pour permettre aux fournisseurs de payer de justes salaires à leurs salariés et de justes prix à leurs propres fournisseurs.

118. *Les salaires et des traitements* doivent être au juste prix. Mais que penser du poids des charges sociales ? Les charges sociales financent le modèle social français. Réduire de façon significative les charges sociales sans proposer une alternative faisable, c'est casser le modèle social. Il faut effectuer des réformes tout en maintenant le modèle social équilibré à long terme. Sinon, ce serait un résultat paradoxal pour des entreprises qui ont pour objectif de régler la question sociale.

119. *Comment, dans le contexte actuel, répondre à la question du salaire digne ?* En refusant de faire du profit maximisé l'objectif premier de l'entreprise ; c'est-à-dire, dans les arbitrages de répartition de la valeur créée, privilégier le niveau des salaires des salariés.

120. *S'agissant d'une entreprise de communion, il va de soi que sa finalité est « le nombre d'emplois maximum possible »,* puisque l'entreprise est la « solution à la question sociale »²⁰. Il serait aussi paradoxal qu'une entreprise de communion maximise son profit, pour donner ensuite une part de ce profit aux pauvres. Elle se mettrait ainsi dans la posture du philanthrope, ce qui n'est pas la communion. Ces emplois concernent aussi les stagiaires, les apprentis, les personnes en situation de fragilités et en particulier celles porteuses d'un handicap. En revanche l'intérim et le CDD ne peuvent être utilisés que de façon ponctuelle.

121. Dans l'objectif du maximum d'emploi, c'est la *productivité sociale* qui est importante. Dans notre approche, *la productivité financière est ordonnée à la productivité sociale*.

²⁰ Chiara Lubich. Discours de Castel Gandolfo. 2001.

122. L'entreprise de communion est une *entreprise de croissance*, pour créer des richesses afin de pouvoir faire circuler ces richesses pour diminuer la précarité. C'est la première injonction de Chiara Lubich, la fondatrice de l'économie de communion, en 1991.

Q51. Mais ne serait-il pas important de s'interroger sur l'échelle des rémunérations ?

123. Effectivement. La première question concerne le SMIC. Peut-on vivre décemment en France, et en particulier dans les grandes métropoles, avec un SMIC à 1443 € net par mois²¹ ? Ce n'est pas un juste prix, entre autres, à cause du coût du logement et du manque de logements sociaux. Le salaire médian,²² qui s'élève à 2183 € net mensuel, paraît une meilleure référence. Le salaire minimum net mensuel, avant impôts sur le revenu, pourrait donc être compris entre 1800 et 2000 € pour les entreprises de l'Économie de Communion, à adapter en fonction du territoire. Quant aux rémunérations les plus élevées, elles ne devraient pas dépasser 10 000 € net par mois, ce qui correspondrait à une échelle de rémunération de 1 à 5. On vit très bien avec 10 000 € net par mois.

124. *La formation des salariés* doit être un souci permanent du chef d'entreprise. Elle permet aux salariés de progresser dans leur métier, d'être mobiles et d'augmenter en productivité.

125. Les primes, les indemnités, les avantages en nature, l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise sont des modes de rémunération complémentaires. Ils sont très importants, car ils permettent d'ajuster le niveau de rémunération en fonction de la productivité du salarié, et/ou des profits de l'entreprise, et sont un des éléments de la reconnaissance.

Q52. Mais le niveau d'endettement n'est-il pas un enjeu important ?

126. La question de l'endettement est au cœur des arbitrages d'un chef d'entreprise de l'économie de communion. Sa croissance doit être financée par du haut de bilan et non pas uniquement sur l'endettement qui limite les libertés de choix du chef d'entreprise. L'argument de la maîtrise de la propriété de l'entreprise ne semble pas adéquat. C'est une vision de la propriété qui n'est pas ordonnée au bien commun. Ce débat pose la question de la nature de l'actionnariat si le chef d'entreprise doit faire appel à des investisseurs extérieurs pour augmenter son haut de bilan. Il faut des « actionnaires de communion » qui partagent les

²¹ Valeur au 1er janvier 2026 pour la métropole et les départements d'outre-mer

²² Salaire médian : c'est le salaire où 50 % des Français gagnent moins et 50 % gagnent plus. Valeur estimée en juin 2025

valeurs du chef d'entreprise ; qui investissent l'argent en acceptant que cet investissement soit sans dividendes ou avec de faibles dividendes.

Q53. Mais comment s'effectue la répartition des profits de l'entreprise de communion ?

127. Rappelons, tout d'abord, que ces profits s'entendent après avoir appliqué un juste prix aux sous-traitants et aux revenus des salariés.

128. *Une première part* des profits permet d'abord de consolider la trésorerie de l'entreprise, de renforcer sa solidité en augmentant son haut de bilan et de financer ses investissements pour sa croissance.

129. *Une deuxième part* permet de financer des pauvres pour accompagner leurs propres projets, soit en direct, soit en partenariat avec des associations dont c'est la vocation.

130. *Une troisième part pour la formation* des hommes nouveaux à la pratique de l'économie de communion.

131. Si le financement des projets est porté par des organismes d'intérêt général. Le don effectué dans ce cadre bénéficie d'une déduction fiscale²³ de 60 % dans les limites de cinq pour mille du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise.

132. Cela étant, ce mode de calcul est très restrictif quant aux montants réels que peut donner une entreprise sans se mettre en danger et sans priver le chef d'entreprise des dividendes dont il a besoin pour vivre de manière juste. L'assiette du chiffre d'affaires n'est pas suffisante pour apprécier le *pouvoir donateur de l'entreprise*. Il semblerait plus juste de définir le niveau des dons en fonction du résultat de l'exercice après investissements.

133. L'objectif d'une entreprise de communion n'est pas la réduction d'impôt, mais le financement d'actions au bénéfice des plus démunis et de la formation des hommes nouveaux au service de l'économie de communion. *Il s'agit de donner le maximum possible.*

Q54. Quel serait le niveau optimal de rémunération pour le chef d'entreprise ?

134. Comme cela a été indiqué ci-dessus à propos de l'échelle de salaires, le montant maximum de salaire du chef d'entreprise ne devrait pas dépasser 10 000 € net par mois. Ce chiffre paraît d'autant plus raisonnable que le chef d'entreprise est propriétaire de son entreprise et que, normalement, elle prend de la valeur chaque année.

²³ Valeurs pour la France métropolitaine au 1er janvier 2026.

135. Toutefois se pose la question de la rémunération du capital et du risque pris par le chef d'entreprise en créant et en développant son entreprise. Il est normal que le chef d'entreprise touche, au-delà de son salaire, une part de dividendes correspondant à ce capital investi et à ce risque.

136. Il faudrait favoriser l'émergence d'actionnaires de communion, à l'instar des actionnaires solidaires, qui privilégient le résultat social sur le résultat financier, se contentant du maintien de la valeur de leurs parts. Ces pratiques sont courantes en économie sociale et solidaire.

Q55. Mais n'existe-t-il pas d'autres approches qui confortent cette approche de l'économie de communion ?

137. Oui. Par exemple, les travaux sur l'utilité sociale fondée sur une approche relationnelle²⁴. Cette approche est coconstruite entre des chercheurs et des praticiens. Le terme « d'utilité sociale » désigne « la manière spécifique de chaque entreprise de contribuer à faire société. Il s'agit d'un dialogue qui vise la construction d'un accord légitime pour nommer la *valeur centrale* de toutes les parties prenantes, leur manière spécifique de contribuer au bien commun.

138. Ces travaux ont, entre autres, débouché sur un guide méthodologique destiné aux entreprises²⁵. La conclusion de ce guide confirme la relation entre utilité sociale et communion : « l'évaluation de l'utilité sociale contribue à changer la société, car elle crée de la communion, elle fait émerger une visée commune pour orienter l'action, elle produit de l'appartenance commune sur l'espace public ».

139. Il est aussi possible d'évaluer la situation d'une entreprise en termes de transition écologique et sociale en répondant aux questions très pertinentes et concrètes de l'outil Impact Score²⁶ mis en œuvre par l'association Impact France, qui regroupe toutes les entreprises engagées dans cette transition.

²⁴ Évaluer l'utilité sociale : une approche relationnelle. Elena Lasida. Tribune Fonda n° 240-Mesure d'impact social et création de valeur-Décembre 2018

²⁵ Évaluer l'utilité sociale-Guide méthodologique pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Version abrégée, Mars 2018, ICP-UCPA ou bien <https://www.cresscentre.org/wp-content/uploads/2021/04/CRESS-guide-pour-entreprendre.pdf> 2021

²⁶ <https://impactscore.fr> porté par la structure <https://www.impactfrance.eco/>

Q56. « Comment être juste ? »

140. Cette très belle question a été posée par un chef d'entreprise. Que ce chapitre contribue justement à y répondre. Et cela peut occuper toute une vie !

Chapitre 7. L'écologie intégrale

Quelles interpellations pour l'économie de communion ?

Q57. Pourquoi l'économie de communion est-elle interpellée par l'écologie intégrale ?

141. Commençons par rappeler la thèse de l'écologie intégrale prônée par l'encyclique *Laudato Si'* publiée par le Pape François en mai 2015 : « Il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale, l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale (LS §139²⁷) », tout est lié.

142. Ainsi, les réponses de l'économie de communion à la question sociale devront aussi intégrer des réponses à la question environnementale.

Q58. Pourquoi l'écologie intégrale a-t-elle besoin d'une approche spirituelle ?

143. Ce point est très important au moment où l'économie de communion est tentée de s'en tenir aux seuls fondements anthropologiques.

144. L'encyclique *Laudato Si'* affirme l'importance d'un dialogue entre les sciences et les religions (LS §36). Les sciences ne peuvent pas tout expliquer. Pourquoi ignorer les textes religieux ? Seulement parce qu'ils sont religieux (LS §199) ? L'existence humaine est fondée sur trois relations fondamentales : avec Dieu, avec le prochain, avec la nature. Ces trois relations ont été rompues, car nous avons voulu prendre la place de Dieu et que nous voulons dominer les autres et la nature (LS §39). Tout est lié : la protection de notre vie, de nos relations avec la nature, inséparable de la fraternité, de la justice, de la fidélité (LS §41). Pour remettre l'humain à sa place, il faut mettre fin à ses prétentions de dominer la terre (LS §44). La création est un don gratuit de Dieu, une réalité fondée sur une communion universelle (LS §45). Quand le cœur est ouvert à la communion universelle, personne n'est exclu de la fraternité : la paix, la justice et la sauvegarde de la création sont absolument liées (LS §92).

145. Comment ne pas comprendre que le charisme de l'économie de communion sera de partager une approche économique nourrie de cette spiritualité pour la proposer comme

²⁷ Les chiffres entre parenthèses renvoient aux articles de l'encyclique *Laudato Si'* (LS)

chemin de conversion de notre modèle de développement global en modifiant le sens de l'économie et ses objectifs. Il faut redéfinir le progrès (LS §194). Jean-Paul II, dès 1991, dans l'encyclique *Centesimus Annus*, appelait « à une conversion écologique globale ». Ce que le pape François réaffirme comme une exigence qui n'est pas optionnelle (LS §217).

Q59. En quoi le « paradigme technocratique » interpelle-t-il l'économie de communion ?

146. L'encyclique *Laudato si'* n'est pas seulement une encyclique sur l'écologie, c'est aussi une remise en cause du pouvoir technologique, dénommé comme le « paradigme technocratique ». Ce dernier est le gouvernement des techniciens porteurs d'une vision centrée sur les solutions techniques comme étant des solutions à tous les problèmes. Ainsi, cette technocratie promeut une **société idéalisée** fondée sur le mythe du progrès et dont la base de raisonnement est que les capacités de croissance sont infinies. Cette croissance est obtenue par l'investissement public et privé dans l'innovation afin d'augmenter la productivité du travail et par là même la consommation, qui est source de croissance et donc de profit.

147. Cette approche est soutenue par la promesse d'un bien-être de plus en plus élevé, grâce à la production en abondance de biens et de services. Elle va de pair avec la promesse de la réduction du temps de travail et l'émergence d'une société de loisirs. Promesse très bien accueillie dans le contexte d'une société globalement individualiste et hédoniste. Cela se traduit par une domination cachée des techniciens et des ingénieurs, de plus en plus profonde, sur la nature et sur l'Homme, dans une perspective utilitariste dont l'objet est la croissance.

148. L'attention à l'écologie, portée par l'encyclique *Laudato Si'*, agit comme un effet de levier pour, pas à pas, démonter cette posture mortifère de l'Homme. Pour le Pape François, la situation actuelle de notre planète, est donc le résultat de cette approche techniciste est au service de la production et au bénéfice de la finance.

149. La réponse qu'il propose consiste à revenir à la réalité de la nature donnée par Dieu aux femmes et aux hommes. Nous sommes là pour gérer cette nature, dont nous sommes parties prenantes, en la respectant, en l'écoutant, pour la transmettre à nos enfants. Il ne s'agit pas de mettre la main sur la nature, mais de lui faire donner ce pour quoi elle a été créée. Et se faisant, avec une attention soutenue à la réalité, il s'agit de promouvoir une écologie intégrale qui prenne en compte l'Homme, le tissu social et l'environnement naturel.

Q60. Quel est le rôle à confier à la technologie ?

150. La technologie ne doit pas devenir un enjeu ni de terribles pouvoirs ni être utilisée par l'économie et la finance pour augmenter sa domination sur la nature et sur l'humanité (LS §104). Le bien, la vérité, ne surgissent pas spontanément de la technologie et de l'économie. La liberté de l'Homme est affectée [par l'intérêt personnel], elle a « *besoin d'une éthique solide, d'une spiritualité qui le contienne dans une abnégation lucide* (LS §105) ».

L'encyclique *Laudato Si'* se livre ensuite à une déconstruction de l'approche moderne du progrès, de la croissance, de l'instrumentalisation de la nature et de l'Homme, dans sa vie et dans le fonctionnement de la société (LS §106-107).

151. Il nous est proposé de ramener la technologie à un rôle d'outil, il faut « *choisir un style de vie nous rendant plus indépendants de la technologie* », contribuant ainsi à créer une contre-culture (LS §108). L'économie ne doit pas utiliser la technologie uniquement pour maximiser le profit, mais d'abord pour l'augmentation du bien-être des hommes. Les finances doivent favoriser l'économie réelle. L'économie et la technologie ne peuvent pas résoudre tous les problèmes d'environnement. « *La croissance et le marché ne suffisent pas à régler la faim et la misère* », et donc il ne va pas de soi que la maximisation des profits et le marché puissent garantir le développement humain intégral ni l'inclusion sociale (LS §109). Si la terre est un don gratuit de Dieu, les seuls critères utilitaristes d'efficacité et de productivité, pour un bénéfice individuel, sont inacceptables. Ce n'est pas optionnel, c'est une question de justice (LS §159). « *Le principe de la maximisation du gain comme critère premier de l'économie est une distorsion conceptuelle de l'économie* » ne prend pas en compte les effets négatifs de ce critère sur la Création (LS §195).

Q61. Quelle est la mission de l'écologie intégrale vis-à-vis du paradigme technocratique ?

152. Refusons la démesure anthropocentrique de la modernité. Revenons à la réalité. L'Homme ne peut pas se substituer à Dieu. La raison technique n'est pas au-dessus de la réalité. L'Homme n'est pas né du hasard et de la nécessité, il est responsable de sa relation à la nature. Mais comment reconnaître la valeur de la nature, si, dans la réalité, on ne reconnaît pas la valeur d'un pauvre, d'un embryon humain ? Car tout est lié (LS §115-118).

153. La réalité est supérieure à l'idée (LS §110). « L'écologie intégrale doit être une résistance au paradigme technocratique (LS §111) ». Il faut une révolution culturelle courageuse (LS §114). Il faut « mettre la technologie au service d'un autre type de progrès », c'est-à-dire plus social, plus intégral, moins polluant, un style de vie plus sobre, donnant la préférence aux pauvres, ordonnée à la contemplation du beau (LS §112).

Q62. En quoi les enjeux du travail sont-ils concernés par le « paradigme technocratique » ?

154. Dans l'écologie intégrale, il faut incorporer la valeur du travail (LS §124). La valeur du travail est liée au sens et à la finalité de l'action humaine sur la réalité. L'Homme est l'auteur, le centre, le but, de toute vie socioéconomique. « *L'accès au travail est un objectif prioritaire* (LS §125-127) ». Mais « *ne pas chercher à remplacer, de plus en plus, le travail humain par le progrès technologique* », sinon cela entraîne une dégradation de l'humanité (LS §128). Le

travail est nécessaire pour donner du sens à la vie, pour assurer le développement intégral de l'Homme, pour contribuer à sa réalisation personnelle et ainsi contribuer à sa dignité. Aider les pauvres avec de l'argent ne peut être qu'une solution provisoire, dans l'urgence. Le premier objectif est donc de leur donner du travail. La justice précède la charité²⁸. La création de travail appartient au bien commun. Tout travailleur a un droit naturel à un salaire suffisant pour se loger, se nourrir, [s'habiller], sa sécurité, sa famille (CV § 94). C'est très exactement la définition du *juste prix*. Cette règle n'est pas optionnelle, car elle relève du « *Tu ne tueras pas* » (CV § 95), comme cela a déjà été énoncé dans un chapitre précédent.

Q63. Pouvons-nous approfondir la nature de l'écologie intégrale ?

155. Revenons d'abord sur *la destination universelle des biens*. Dans la constitution pastorale *Gaudium et Spes*²⁹ la terre est un héritage commun dont tous les fruits doivent bénéficier à tous, selon les règles de la justice inséparable de la charité (GS § 69), ce qui entraîne la nécessité d'une double approche écologique et sociale, le droit universel à l'usage des biens. Cela prend en compte le patrimoine naturel, historique, culturel pour construire une ville habitable (LS §143). Il faut s'assurer d'une amélioration intégrale de la qualité de vie (LS §146) pour favoriser une vie sociale positive et bénéfique (LS §148) et en prenant soin des lieux publics, du cadre visuel (LS §151). Le manque de logements est grave, c'est une question centrale de l'écologie humaine (LS §152). Les transports urbains de qualité sont aussi un grave enjeu (LS §153). Enfin, la vie humaine qu'il faut respecter et ne pas manipuler (LS §155).

156. Pour l'*écologie intégrale*, tout est lié. Il faut prendre en compte tous les aspects de la crise mondiale par une écologie intégrale. Discutons des conditions de vie de notre société pour permettre une « *remise en question des modèles de développement, de production et de consommation*. Le temps et l'espace ne sont pas indépendants (LS §137-138) ». Il ne s'agit pas d'arrêter le progrès et le développement humain. Mais ralentir le rythme de la production et de la consommation peut permettre d'autres formes de progrès et de développement (LS §191) pour favoriser le transfert d'investissements pour la consommation vers des investissements pour réduire la pauvreté ou améliorer la protection de l'environnement (LS §192). *Il faut accepter une certaine décroissance* dans les pays développés pour transférer davantage de ressources en faveur d'une plus grande croissance des pays en développement (LS §193). Nous sommes en face d'une seule crise socio-environnementale mondiale. « *Nous avons besoin d'une écologie économique* », car la protection de l'environnement appartient au développement. Le tout est supérieur à la partie (LS §139-140). Tout est lié, y compris l'état des institutions, car l'écologie sociale est nécessairement institutionnelle pour parvenir à une législation et à des normes environnementales efficaces (LS §142).

²⁸ Voir l'encyclique *Caritas in Veritate* (CV)

²⁹ Notée GS dans les renvois au texte

Q64. Mais comment le bien commun s'insère-t-il dans la démarche de l'écologie intégrale ?

157. L'écologie humaine intégrale est inséparable de la notion de bien commun. Son rôle est central et unificateur au regard d'une *éthique sociale*. Le bien commun se définit comme l'ensemble des conditions sociales qui permettent aux groupes et à chacun d'atteindre la perfection de manière totale et aisée (LS §156). Le bien commun présuppose : le respect de la personne humaine, le bien-être social, le développement des *corps intermédiaires*, la protection de la famille, de l'entreprise, de la paix sociale, la stabilité, la sécurité, l'ordre, la mise en œuvre d'une *justice distributive en complément de la justice commutative*. Les acteurs publics ont le devoir de promouvoir et de défendre le bien commun (LS §157). Le bien commun inclut la « *justice entre les générations* (LS §159) ». Nous appartenons à une communauté de destin. Le bien commun est un appel à l'option préférentielle pour les pauvres en tirant les conséquences de la destination universelle des biens de la terre (LS §158).

Q65. Faut-il alors changer de paradigme ?

158. Il s'agit bien de cela après la *disqualification du paradigme technocratique et la promotion de l'écologie intégrale*. Nous sommes invités, avec force, à remettre en question nos modèles de développement, de production et de consommation. Voilà qui interpelle directement l'économie de communion.

159. N'est-ce pas aussi l'occasion de se poser la question, 35 ans après la fondation de l'économie de communion, de ce que nous sommes. Nous sommes un chemin de conversion personnelle et sociétale de nos comportements socioéconomiques pour lutter contre l'injustice par omission. Concrètement le premier combat de l'économie de communion vise le chômage de masse généré par le paradigme technocratique, véritable « structure de péché³⁰ ». Cette conversion concerne chacun d'entre nous. L'économie de communion s'adresse à toutes les parties prenantes de l'entreprise : le chef d'entreprise, ses actionnaires, ses employés, ses fournisseurs, ses clients, le territoire support de son activité, avec les familles, les pauvres, les élus et l'environnement naturel. Tous ces acteurs sont potentiellement des pratiquants de l'économie de communion.

160. Mais les *conditions macroéconomiques* actuelles, conséquences du paradigme technocratique, ne sont pas favorables à la création d'emplois. Il est donc dans la vocation de l'économie de communion d'être une force de proposition, à l'échelle de la France, de l'Union européenne, du monde, pour changer de paradigme économique et de contrat social.

³⁰ Audience générale. Pape Jean-Paul II le 25 08 1999

Q66. Mais n'est-ce pas trop ambitieux ?

161. C'est une excellente question. Nos comportements non vertueux font partie de la réalité. L'économie de communion, par la conversion de nos comportements, a vocation « à être semence, sel et levain d'une autre économie »³¹.

162. Ces principes de l'écologie intégrale seront repris dans le chapitre suivant sur la vision économique de l'économie de communion.

Chapitre 8. Quelle théorie économique nouvelle

Pour l'économie de communion ?

Q67. Pourquoi une théorie économique nouvelle pour l'économie de communion ?

163. La réponse à cette question essentielle est donnée par Chiara Lubich, notre fondatrice, dans son allocution, en 2001, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la création d'économie de communion, à Castel Gandolfo. *« L'économie de communion ne doit pas se limiter à fournir des exemples ponctuels. Il faut qu'elle devienne une science à laquelle s'attellent des économistes compétents capables... d'établir une théorie qui se compare à d'autres théories économiques. Elle doit susciter... une école de pensée de laquelle beaucoup devraient pouvoir s'inspirer ».*

164. Il va de soi que ce chapitre n'a pas la prétention de présenter une théorie établie. Il a pour seule ambition d'interpeller les chercheurs en économie et sciences sociales et les Hommes de bonnes volontés interpellés par les injustices et l'évolution de la société sur des éléments qui pourraient contribuer à lancer le débat sur une théorie économique nouvelle.

Q68. Quels sont les grands principes qui fondent cette théorie économique nouvelle ?

165. Tout d'abord, l'économie de communion refuse en tant que telle la « société de marché », celle de l'économie libérale, qui promeut le primat de l'économie et des biens matériels au sein du marché. Pour l'économie de communion, l'économie fait partie intégrale de la société. Pour cela l'économie ne peut pas être ordonnée à la maximisation du profit, mais elle doit être ordonnée au seul bien commun. Le profit est un moyen et non une fin en soi.

166. Ainsi, l'échange marchand n'est pas fondé sur le seul intérêt individuel, il est fondé sur la réciprocité et le don, au service des besoins du vendeur comme de l'acheteur. Le contrat est libre et équilibré entre les deux parties, sans chercher un rapport de force.

³¹ Pape François. Audience aux participants à la rencontre « Économie de communion ». 5 02 2017.

167. La création d'emploi n'est pas seulement régulée par le volume de production, mais aussi avec la volonté de la part des chefs d'entreprises, de privilégier la création d'emplois, en particulier pour les handicapés et l'insertion des chômeurs. L'ajustement de l'offre et de la demande de travail est imparfait et le chômage peut être involontaire.

168. La rémunération des employés doit être au juste prix, celui qui permet au salarié et à sa famille de vivre dignement. Aussi, la productivité du salarié et de l'entreprise n'est pas ordonnée au profit, mais au bien commun de la société.

169. Toutefois l'économie de communion accepte un marché fondé sur la loi de l'offre et de la demande de biens et de services. Si la concurrence, au sein de ce marché, est régulée par le juste prix et non par la maximisation de l'utilité personnelle et du profit.

170. Ainsi, l'économie de communion refuse le concept de « main invisible » qui serait le moyen de la régulation naturelle du marché.

171. Enfin, la rationalité des agents économiques peut être vertueuse au regard de la justice et pas uniquement ordonnée à leurs seuls besoins. L'économie réelle peut être le lieu de la pratique des vertus³².

Q69. En quoi l'approche microéconomique qui étudie les comportements des agents économiques est-elle changée ?

172. Pour l'économie de communion, la rationalité des agents économiques est ordonnée, au sein de l'acte marchand, au bien commun et aux partenaires. L'utilité individuelle est, à la fois, personnelle et sociale. Elle refuse la recherche du maximum d'utilité au prix minimum. Mais l'agrégation des comportements individuels n'est pas naturellement harmonieuse et il existe des possibilités de déséquilibre. Car le marché est souvent défaillant, surtout à grande échelle. Son équilibre est perturbé par une information imparfaite et surtout des rapports de force de certains agents économiques. Une régulation par l'État est toujours nécessaire pour éviter les abus... à condition que l'État soit lui-même soit dans une posture d'être le garant en dernier recours du bien commun.

Q70. L'approche macroéconomique qui modélise les systèmes au niveau agrégé, est-elle aussi touchée ?

173. Pour l'économie de communion, la macroéconomie est liée à la microéconomie. La qualité des actes microéconomiques ne se mesure pas uniquement au niveau individuel, mais aussi au niveau macroéconomique. Le niveau de production est déterminé par une confrontation entre la demande globale et l'offre globale. Et ce, à toutes les échelles, en particulier au niveau des marchés locaux qu'il faut favoriser. La macroéconomie doit être régulée par l'État.

³² Cf. L'approche de l'économie civile. Antonio Genovesi. Économiste italien.

174. Il ne faut pas oublier de prendre en compte les effets des échanges extérieurs (importations et exportations) au sein d'une économie mondialisée.

Q71. Doit-on aussi modifier notre approche de la croissance ?

175. Oui, car si la source de la croissance peut être exogène et endogène, elle doit être ordonnée au bonheur de tous et non à la maximisation du profit. Dès sa création, la richesse créée doit être répartie par les entreprises, entre toutes les parties prenantes, et, si nécessaire, dans un deuxième temps, via les transferts sociaux.

176. La croissance endogène est produite par la croissance de la population active, de l'emploi, de sa qualification et de sa productivité. La croissance endogène est le fruit de l'accumulation des connaissances et des progrès techniques. La croissance exogène est générée par les excédents de la balance commerciale et par les investissements extérieurs

177. La croissance quantitative est fragile et n'est pas un objectif en soi. L'État peut avoir des effets positifs, en particulier si les dépenses, y compris financées par l'endettement, sont consacrées à des investissements dans les infrastructures, à la recherche, à la formation, à la mise à disposition au juste prix économique et environnemental des utilités.

178. Le rendement est décroissant pour les investissements en facteurs de production. En revanche, il est croissant, ou constant, pour les investissements numériques. En effet un investissement numérique peut offrir des services à de plus en plus d'utilisateurs sans avoir besoin de réinvestir. Il suffit que l'utilisateur se connecte sur le service numérique. En revanche, pour un investissement en facteurs de production, quand le nouveau facteur atteint son maximum de production, il faut réinvestir.

Q72. Quel est le rôle de l'État dans cette nouvelle approche de l'économie ?

179. Si la situation l'exige, l'intervention de l'État est nécessaire, comme régulateur du marché. Des politiques conjoncturelles prudentes sont nécessaires pour le respect du juste prix, pour une juste concurrence, pour l'accompagnement des plus pauvres vers l'emploi, pour un juste modèle social, pour un équilibre des comptes extérieurs. L'État doit interdire ou limiter les monopoles, les oligopoles pour maintenir un marché atomistique³³. L'État doit accompagner les monopoles naturels dans la fixation de leur prix. Il doit assurer la protection des biens publics, l'internalisation au sein des entreprises des externalités négatives, comme l'émission de carbone, le traitement des déchets, de la pollution. Son intervention est aussi nécessaire comme ordonnateur au bien commun et comme garant de la vertu publique. Sa fiscalité doit être mesurée et juste pour financer ses fonctions régaliennes.

³³ L'atomicité ou atomisation est en économie un terme qui désigne un marché où les offreurs et/ou demandeurs sont si nombreux et petits relativement à la taille du marché qu'une décision individuelle de leur part est sans effets sur le reste des agents y étant présents.
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Atomicit%C3%A9_\(%C3%A9conomie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Atomicit%C3%A9_(%C3%A9conomie)) [consulté le 6 avril 2026]

180. L'État doit prendre à son compte un fonctionnement purement subsidiaire, tel que le définit la doctrine sociale de l'Église dans un dispositif à trois niveaux : autonomie, assistance et suppléance. Et donc, la finalité est toujours le retour à une plus grande autonomie.

181. La monnaie n'étant pas neutre, pour éviter toute nocivité, l'État doit intervenir pour corriger les déséquilibres. Il doit, en particulier, surveiller la quantité de monnaie en circulation. Trop de monnaie crée de l'inflation et pas assez de monnaie ralentit les échanges économiques. Cela étant, avec l'euro, monnaie unique de l'Union européenne, il doit veiller aux effets d'interdépendance liés au fait que cette monnaie est commune à plusieurs pays : le niveau de l'euro favorisant certains pays en défavorisant d'autres ; euro qui protège les comportements nocifs de certains États ; besoin de balances commerciales équilibrées entre tous les pays pour la durabilité de cette monnaie unique. L'équilibre de la balance des paiements grâce à l'emprunt est dangereux s'il ne reste pas ponctuel.

Q73. Le chômage est-il volontaire ou involontaire ?

182. Tout d'abord, la détermination du niveau de l'emploi est fixée par le niveau de production national, au sein d'un ajustement imparfait du marché, car il existe une possibilité de chômage involontaire généré par la rigidité des salaires. À cause, aussi, de salaires supérieurs au salaire d'équilibre. Car les chefs d'entreprises peuvent se protéger des coûts de rotation de main-d'œuvre en fidélisant leurs salariés. Ils ont un souci de justice et ils savent que le salarié va améliorer sa productivité si son salaire augmente.

183. Et le chômage est aussi provoqué par la mondialisation, qui détruit l'emploi par délocalisation et outsourcing (transfert de la fabrication de biens de consommation ou de réalisation de prestations de service ou achat, dans un pays étranger, à un prix économique, social et environnemental inférieur aux coûts de production national).

Q74. Quelle est la place du territoire et du commerce extérieur ?

184. Le territoire n'est pas systématiquement pris en compte par les économistes. Ils considèrent même que les frontières doivent être supprimées, quelles que soient leurs natures. Or, elles permettent la protection d'un modèle socioéconomique et environnemental.

185. L'Union européenne doit protéger ses frontières et favoriser son marché intérieur. Sans frontières, comment lutter contre l'immigration non souhaitée au regard des équilibres du modèle socioéconomique et des capacités d'intégration du pays ? Sans frontières, comment créer des taxes compensatrices sur les produits importés, pour équilibrer les conditions sociales et environnementales des pays à bas coût sociaux et non respectueux de l'environnement ? Ce n'est que justice à l'égard des entreprises et de leurs salariés qui ont besoin d'une juste concurrence pour continuer à exister et à créer des emplois. On retrouve une des règles fondatrices de l'économie de communion : il faut privilégier l'emploi au juste salaire et non le prix le plus bas pour le consommateur. Sans frontières, comment vérifier les

équilibres de sa balance commerciale et de sa balance des paiements ? Un fort déséquilibre du budget de l'État contribue à mettre en déséquilibre la balance commerciale. C'est la règle du « double déficit » ou « déficits jumeaux ». Ainsi, le pays vit doublement au-dessus de ses moyens, entraînant un niveau de vie artificiel financé par l'endettement nécessaire pour combler ces deux déficits. Dans le cas d'une monnaie unique entre plusieurs États, cette situation est d'autant plus dangereuse qu'il n'est pas possible de dévaluer sa monnaie pour rééquilibrer les comptes nationaux.

Q75. En quoi cette nouvelle théorie interpelle-t-elle la mondialisation et la vision de la concurrence ?

186. La mondialisation, c'est la création progressive depuis 1944, avec les accords de Bretton Woods, d'un espace économique unique à l'échelle de la planète. Cet espace est sans frontières pour faciliter les échanges économiques au sein d'une libre concurrence. Cela passe par la suppression progressive des taxes douanières, par la libre circulation des moyens financiers, des biens et des services, par l'unification des normes, la libre circulation des hommes. Les pays eux-mêmes, et leurs modèles économiques, sociaux et environnementaux sont mis en concurrence par le libre jeu des avantages comparatifs de chacun d'eux. Ainsi, les promoteurs de cette mondialisation hyper concurrentielle sont convaincus d'obtenir, par le jeu de la main invisible du marché, le meilleur rapport qualité prix pour le consommateur. L'emploi n'est pas un objectif en soi, ce n'est qu'une variable d'ajustement.

187. Cette vision de la mondialisation n'est pas acceptée par l'économie de communion, car elle favorise la concentration des richesses (sur les plus puissants, sur les pays qui ont les meilleurs avantages comparatifs), l'émergence de monopoles, la destruction des classes moyennes des pays développés, une exploitation des travailleurs pauvres.

188. Il ne s'agit pas d'être contre la mondialisation qui a montré des effets positifs ; il s'agit de changer ses paramètres fondateurs pour l'ordonner à une juste répartition de la richesse entre les pays et entre tous les membres d'une même population. La concurrence mondialisée a besoin d'être régulée par les instances internationales en cohérence avec les États. Cela nécessite de « régionaliser » la mondialisation pour créer des espaces économiques avec le même niveau et le même type de développement. Ces régions, à l'exemple de l'Union européenne, auraient des échanges économiques équilibrés par des taxes compensatrices sur les importations et par des transferts d'investissement (et non des prêts). Ainsi, les balances commerciales et des paiements entre ces régions seraient équilibrés pour respecter la justice et leur durabilité.

Q76. Lancer une théorie économique nouvelle, n'est-ce pas présomptueux ?

189. Oui, cette ambition peut être présomptueuse. Mais l'économie de communion n'a pas la prétention de modifier toute l'économie. Elle adhère à l'intuition de Benoît XVI, tel qu'il

s'exprime dans l'encyclique Caritas in Veritate. Il suffit d'une « hybridation » entre l'économie de communion et l'économie libérale et capitaliste pour commencer à changer le cours des choses et montrer que l'on peut penser autrement le développement. L'économie de communion appartient aux courants des économies hétérodoxes, en particulier celle du don.

Chapitre 9. Quelles relations entre la propriété et le capitalisme ?

Q77. Pourquoi faut-il lier capitalisme et propriété ?

190. Parce qu'il n'est pas possible de traiter du capitalisme sans aborder d'abord sa relation à la propriété. En effet le capitalisme est fondé sur la propriété des biens de production. Il ne prend pas la même forme selon la nature de sa relation à l'usage de la propriété.

191. Il ne s'agit pas de remettre en cause la liberté de propriété, des biens de production en particulier. Il s'agit de s'interroger sur la finalité de la propriété en passant d'une société de marché ordonnée à la maximisation du profit à une économie de marché donnant la préférence aux pauvres.

Q78. Comment définir le capitalisme aujourd'hui ?

192. Le capitalisme est un système fondé sur la propriété privée des biens de production et sur une libre concurrence au sein d'un marché le plus ouvert possible. Il se concrétise par une accumulation de capital productif en vue d'un profit maximisé, au sein d'une entreprise détenue par des actionnaires privés et publics. Il est organisé sur la dissociation entre le capital et le travail, conduisant à une asymétrie de propriété.

Q79. Quels sont les enjeux générés par ce capitalisme libéral ?

193. Nous sommes en face de plusieurs enjeux qui font aussi système. Le capitalisme, à cause d'une concurrence de plus en plus effrénée entre les entreprises, engendre des entreprises de plus en plus grosses par fusion et acquisition entre les entreprises. Ces grosses entreprises ont besoin de marchés de plus en plus larges, à l'échelle du monde, pour protéger et augmenter leurs profits. Mais la mondialisation, en augmentant la taille des marchés, augmente l'intensité de la concurrence et nécessite en retour des entreprises elles-mêmes de plus en plus grosses, ce qui conduit à des conglomérats monopolistiques ou oligopolistiques eux-mêmes à l'échelle du monde. Ce processus est auto-entretenu. Il conduit, dans les pays

occidentaux et au plan social, à une fragilisation de la classe moyenne et à une ségrégation entre ceux qui profitent de la mondialisation et ceux qui en sont exclus.

Q80. Comment réenchanter notre avenir ?

194. Cela suppose d'apprivoiser notre contexte macroéconomique mondialisé et de plus en plus technicisé. Ce contexte nous impose un certain type de croissance. Les forces liées au marché mondial tiennent nos économies. Nous ne sommes plus maîtres de notre avenir. La course permanente à la compétitivité, conséquence automatique de la mondialisation des marchés, régule notre niveau de vie. Notre mode de vie doit-il être décidé par des pratiques - appelées lois économiques naturelles- spéculatives à l'échelle mondiale ? Il faut une nouvelle approche du capitalisme et donc une nouvelle approche de la propriété. Il faut porter un autre discours avec des paroles nouvelles, un autre regard, une autre histoire et donc un autre capitalisme.

Q81. Quelle serait alors la bonne approche de la propriété ?

195. La propriété des biens de production, l'accumulation de capital, la recherche du profit maximisé par les actionnaires sont au cœur du capitalisme. Le changement de relation à la propriété est donc essentiel pour faire évoluer les finalités du capitalisme et donc ses effets sur la répartition des richesses entre toutes les parties prenantes des entreprises, quelle que soit leur taille.

196. La propriété s'inscrit dans la perspective de la destination universelle des biens³⁴. La terre, et tout ce qu'elle contient, est à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples. En conséquence, tous les biens doivent être répartis entre tous selon la règle de la justice, inséparable de la charité. Est appelé juste ce qui permet à chaque homme et femme de vivre dignement au regard de ses besoins primaires et pour son bien-être dans le pays où il vit. C'est un droit naturel et prioritaire, quel que soit le système économique et social. Un système économique qui ne respecterait pas ce droit perdrait sa légitimité.

197. La propriété privée des biens est aussi une garantie de la liberté humaine pour assurer à chacun une autonomie personnelle et familiale. C'est la garantie d'un ordre social juste. Cette propriété doit être équitablement accessible à tous.

³⁴ Compendium de la doctrine sociale de l'Église n°176/181

Q82. Mais ce droit ne doit-il pas être régulé ?

198. En effet, ce droit doit être régulé par un ordre juridique équitable, sans perdre de vue la finalité des biens, au sein d'un monde juste et solidaire³⁵. Ce droit à la propriété privée n'est ni un absolu ni intouchable. La propriété privée n'est pas une fin, mais un moyen. Elle a une fonction sociale au service du bien commun. Elle entraîne des obligations, des responsabilités pour le propriétaire. Il doit tenir compte des effets de l'usage de ses ressources sur le bien commun de ses concitoyens. Il ne doit pas laisser ses biens improductifs, il doit en user sans abuser. Ces obligations intègrent les connaissances nouvelles, la technologie. Il faut rompre les barrières à leur transmission ainsi que les monopoles.

Q83. Mais comment permettre aux pauvres d'accéder à la propriété ?

199. Le principe de la destination universelle des biens requiert d'accorder une sollicitude particulière aux pauvres, à ceux qui sont dans la précarité. C'est l'option préférentielle pour les pauvres³⁶. Elle relève de nos responsabilités sociales, donc de nos façons de vivre au regard de nos biens et de leur usage. Il convient donc d'accorder une attention à la dimension sociale et politique du problème de la pauvreté, au-delà de la charité personnelle. La justice doit précéder la charité. La création d'emplois et le versement de justes salaires sont les premiers moyens pour permettre aux pauvres de s'inscrire dans la vie économique et sociale et de devenir propriétaires.

Q84. La question de l'asymétrie des droits de propriété n'est-elle pas un vrai sujet ?

200. Cette question est essentielle. Elle est centrale dans l'économie mondiale actuelle. En particulier, elle interpelle la priorité donnée aux dividendes des actionnaires qui sont, de fait, les propriétaires de l'entreprise dont ils détiennent les actions. Cette instrumentalisation de l'entreprise est contraire à ce qui vient d'être partagé ci-dessus. L'entreprise, salariés et détenteurs du capital, constitue une communauté de destin. Cette communauté est portée par une entité juridique, au sein de laquelle, chacun apporte sa part à l'œuvre commune et supporte sa part de risque. Les actionnaires ne sont pas les seuls à prendre un risque. Risque qui justifierait la priorité de créer de la valeur pour eux. C'est feindre d'ignorer que les salariés courent aussi un risque, celui de perdre leur emploi. Comme le souligne fort justement Emmanuel Faber, ex-PDG de Danone, dans son livre « Chemins de traverse »³⁷, le salarié risque sa vie personnelle et familiale, sa place au sein de la société. Alors que l'actionnaire ne risque qu'une petite partie de son capital financier personnel, s'il est un investisseur avisé.

³⁵ Compendium de la doctrine sociale de l'Église n°171/175

³⁶ Compendium de la doctrine sociale de l'Église n° 182/184

³⁷ Faber, E. (2022). Chemins de traverse : Vivre l'économie autrement. Albin Michel.

201. Qui est plus important, l'Homme ou l'argent ? La réponse va de soi : c'est l'Homme. Il est donc urgent de dénoncer cette priorité inhumaine donnée aux dividendes et d'en tirer les conséquences pratiques.

202. Ce n'est pas seulement le principe d'une répartition équitable de la valeur ajoutée de l'entreprise entre salariés et actionnaires qui pose un problème, c'est aussi la question : qui est propriétaire de l'entreprise ? Qui donne de la valeur à l'entreprise ? Pas uniquement les actionnaires. Comment le pourraient-ils sans la contribution du travail de leurs salariés, sans la contribution de leur intelligence, de leur savoir-faire et de leur savoir-être ? C'est la communauté de destin constituée des actionnaires et des employés, qui donne sa valeur à l'entreprise. La coopérative est le bon exemple de ce partage de la propriété entre salariés et actionnaires.

203. Ce propos peut paraître choquant ou provocant. Mais il est d'autant plus important que se mette en place une évolution très radicale entre le travail et l'emploi, et cela dans le contexte de la numérisation de la société et de l'émergence de l'intelligence artificielle. Évolution qui va impacter de plein fouet les équilibres de nos modèles sociaux.

Q85. Vers quelle définition de l'entreprise et de sa finalité devons-nous aller ?

204. Des réponses existent déjà, comme l'intéressement des salariés, leur participation aux résultats et la distribution d'actions. Elles permettent une répartition des profits entre salariés et actionnaires, mais peut-on parler de copropriété de l'entreprise ?

205. Le 15 novembre 2016³⁸, quinze personnalités³⁹ ont publié un plaidoyer en faveur d'une économie de marché responsable. Cela rejoint le propos ci-dessus d'une responsabilité que crée la propriété et cela indique la finalité du capitalisme. Ces personnalités estiment qu'il est essentiel de rompre avec le capitalisme financier fondé sur la maximisation du profit pour les actionnaires. Pour eux la financiarisation du capitalisme est une erreur. Cela a isolé l'entreprise et nourri la suspicion à son égard. L'entreprise n'a pas pour seule responsabilité d'accroître son profit. L'entreprise n'appartient pas à ses seuls actionnaires. Quel que soit son statut, l'entreprise est un véhicule juridique qui permet de réaliser un projet. Celle-ci, conduite sur le long terme, requiert une attention aux différentes parties prenantes que sont les actionnaires, les employés, les créanciers, les fournisseurs, les clients, les communautés affectées par son activité, et les générations futures. De plus l'entreprise doit avoir un effet positif sur les défis de nos sociétés. Il faut intégrer la dimension sociale au cœur des décisions des entreprises.

³⁸ https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/11/16/la-france-doit-passer-a-une-economie-de-marche-responsable_5031791_3232.html?search-type=classic&ise_click_rank=1 [consulté le 03/04/2026]

³⁹ En particulier : Christine Lagarde, Pascal Lamy, Martin Hirsch, Emmanuel Faber, etc.

206. En conséquence, ces personnalités proposent de mettre la responsabilité sociale de l'entreprise au centre de ses documents constitutifs, en modifiant le libellé des deux articles du Code civil, 1832 et 1833, qui traitent de la constitution d'une société. Les libellés nouveaux préciseraient que la société est constituée en vue de développer un projet d'entreprise et que la société est gérée dans l'intérêt commun des associés et des parties prenantes dans la préservation des biens communs. Il s'agit de développer une économie de marché responsable, où épargne et investissement participent à la restauration du lien social.

207. Ce plaidoyer nous permet de constater que les principes fondateurs d'une nouvelle approche de la propriété par le capitalisme sont crédibles et dans l'air du temps. L'économie de communion ne peut qu'adhérer à des tels principes et que contribuer à les diffuser.

Q86. Comment réguler un juste usage de la propriété dans une société et un marché numérisé ?

208. Comment maintenir la relation entre la propriété et la responsabilité vis-à-vis des personnes et du bien commun ? Ce chantier est urgent. La redéfinition des finalités de l'entreprise n'y suffira pas devant des entreprises globales dont l'investissement est limité à des logiciels et à des serveurs et qui drainent des revenus énormes, fruit de la captation d'une rente sur le travail d'autrui, sur leurs usagers, sans vraie responsabilité vis-à-vis des travailleurs et du bien commun. Qui plus est en brouillant la traçabilité de leurs revenus pour optimiser leur assiette fiscale. Cette volatilité fiscale est au détriment des territoires où s'exercent leurs activités, en privant les acteurs publics d'une ressource qui devrait servir au renouvellement des biens communs de ces mêmes territoires. Comment devenir propriétaire quand l'emploi est de plus en plus précaire, quand les CDD remplacent les CDI, quand les banques refusent de prêter sans certitude sur la pérennité de l'emploi ?

Q87. Comment redéfinir des règles justes pour la propriété foncière ?

209. À ce jour, la rente foncière est une véritable loterie entre les mains des acteurs publics et des acteurs privés *informés*, ayant accès aux acteurs publics.

210. C'est une grave source d'injustice et, surtout, un frein à la constitution d'un capital familial pour l'acquisition d'un logement. Contribuant à la précarité d'une population touchée aussi par la précarité de l'emploi. C'est un enjeu de justice sociale majeure qui interpelle notre approche de l'octroi de droits à bâtir. Dans un contexte où la pression foncière est amplifiée par la construction de la ville sur la ville, par la location en Airbnb, par la concentration de la croissance urbaine, par le tourisme international, par les achats spéculatifs et par les recours des riverains confrontés à de nouvelles constructions, le problème de la construction de logements pour les actifs est un sujet très brûlant.

211. Sans une modification très urgente du comportement des élus sur ce sujet, aucune réponse satisfaisante n'est envisageable. Cela passe par des réserves foncières publiques, par des locations de terrains à bâtir aux sociétés HLM, par des subventions aux sociétés privées qui prévoient une part de logement HLM dans leurs programmes, par une réduction du nombre de normes, par un octroi rapide des permis de construire et par l'encadrement des recours.

Q88. Le capitalisme d'aujourd'hui est-il naturel ?

212. Non le capitalisme d'aujourd'hui n'est pas naturel, contrairement à ce qu'il veut nous faire croire. Non à la maximisation du profit pour les seuls actionnaires. Non à la promotion d'un seul mode de management, celui des grandes entreprises mondialisées. Non, à l'instrumentalisation par ces grandes entreprises des domaines non économiques et des valeurs de la société civile, conduisant à la contamination de la société civile par les valeurs frelatées des grandes entreprises. Non à la marchandisation de la société civile. Non à une société de marché, oui à une économie de marché. Tout n'est pas marchand.

213. Le capitalisme d'aujourd'hui est le résultat d'un mode de relations aux autres et à la propriété qui peut évoluer pour permettre l'émergence d'un autre capitalisme. Il faut créer une alliance entre les autres formes d'économie d'entreprise (familiale, sociale, collaborative) pour résister à l'absorption par les grandes entreprises⁴⁰. Il ne faut pas laisser le modèle américain finir de coloniser l'économie européenne et sa tradition. À l'heure où le marché mondial promeut des individus-sans-lien, l'Europe doit se souvenir de la nature intrinsèquement civile de son économie, en la préservant et en la vivant⁴¹.

Chapitre 10. Quelle vision de l'histoire pour l'économie de communion ?

Q89. Pourquoi l'économie de communion a-t-elle besoin d'une vision de l'histoire ?

214. En tant que fille de la tradition chrétienne et en particulier de la doctrine sociale de l'Église, l'économie de communion s'inscrit dans la vision chrétienne de l'Histoire. Cette vision chrétienne est une réponse à la vision moderne de l'histoire, vision très bien décrite par Charles Péguy à partir des écrits d'Ernest Renan. Une citation du livre de Camille Riquier sur la « Philosophie de Péguy ou les mémoires d'un imbécile », résume bien l'enjeu auquel

⁴⁰ Bruni Luigino et Grevin Anouk, L'Économie silencieuse, Nouvelle Cité, Bruyères-le-Châtel, 2016, 261 p.

⁴¹ Ibidem.

l'économie de communion est confrontée : « *Voici que l'histoire, située au centre du monde moderne, lui a implanté profondément cette orientation, celle d'une "humanité Dieu, arrêtée comme un Dieu dans la contemplation de sa totale connaissance". Remplacer l'éternité par le temps et convertir le temps en une marche au progrès et le devenir en un devenir Dieu, chasser Dieu par l'histoire et retrouver Dieu "dans le savant historien"*⁴² ».

215. Cette vision moderne débouche sur trois postulats : « le postulat de l'Humanité faite Dieu, le postulat du Progrès et le postulat de la deuxième création en se donnant sur le plan de la connaissance le pouvoir de refaire la création en se composant un deuxième [nouveau] monde⁴³ ». Ces postulats ne sont pas acceptables par l'économie de communion.

Q90. Alors qu'elle est la vision de l'histoire de l'économie de communion ?

216. Sa vision s'inscrit dans la vision chrétienne. Ce n'est pas l'Homme qui est la finalité de l'histoire. L'Homme est un donné. Il est créé par un Dieu Amour qui ordonne l'histoire. La promesse de Dieu est de nous ressusciter. C'est l'accomplissement d'une humanité réconciliée dans son amour, pour l'éternité. Comme l'écrit le Père Robert Scholtus, « *la résurrection du Christ anticipe dans l'histoire la réalisation du monde nouveau, elle introduit l'éternité dans le temps*⁴⁴ ». Cette introduction de l'éternité dans le temps se traduit par le « *aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimé* », c'est-à-dire jusqu'au don total de soi.

Q91. Comment se concrétise cette vision de l'histoire dans l'économie de communion ?

217. Cette vision de l'histoire est exprimée dans le discours prononcé en 2011 par l'économiste Luigino Bruni à l'occasion des 20 ans de l'économie de communion⁴⁵. Il s'est projeté à 2031 en développant les grandes orientations que devrait assumer l'économie de communion pour répondre à sa vocation, telle que définie par sa fondatrice, Chiara Lubich, en particulier dans son discours pour le 10^{ème} anniversaire de l'économie de communion, en 2001.

218. Une telle vision demande d'être ambitieuse par la conception et la mise en œuvre d'une économie nouvelle proposant un nouveau regard sur les pauvres et sur les exclus. C'est une voie pour tous, que l'on soit entrepreneur, consommateur, épargnant ou universitaire. Cela demande de former des hommes nouveaux à une théorie économique nouvelle, pour

⁴² Riquier, C. (2017). Philosophie de Péguy : Ou les mémoires d'un imbécile. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.riqui.2017.03>.

⁴³ Ibidem note 42

⁴⁴ Prêtre du diocèse de Metz, né en 1950, théologien.

⁴⁵ Discours de Luigino Bruni, président de la commission internationale de l'économie de communion. 29 05 2011. Mariapolis Ginetta. Brésil.

construire une Cité nouvelle. Sans manquer le rendez-vous avec l'Histoire dans une civilisation de l'amour.

Q92. Que signifie un nouveau regard sur les pauvres et les exclus ?

219. Pour l'économie de communion, l'Homme n'est pas tourné sur lui-même, il n'est pas son propre Dieu. C'est l'autre, et en particulier le délaissé, l'exclu, le pauvre, qui sont au centre de son attention. Mais la pauvre n'est pas simplement un individu qu'il fait aider. C'est une personne qu'il convient d'accompagner dans ses attentes, dans ses projets, dans le contexte de son insertion sociale, pour éviter tout risque de déracinement, de perte d'identité. Il faut favoriser la réciprocité. Chaque personne est capable de communion, d'amour, de don. L'ambition finale, c'est d'augmenter ses capacités, son autonomie en l'accompagnant vers l'emploi à un juste salaire. La seule philanthropie n'est pas la bonne réponse.

Q93. Pourquoi insister sur l'économie de communion « une voie pour tous » ?

220. Tous les agents économiques sont interpellés, quel que soit leur rôle ou leur statut. Chacun à sa place : pas d'entrepreneurs de communion sans consommateurs de communion ; pas d'investisseurs de communion sans épargnants de communion.

221. Les membres des Focolari sont les premiers interpellés, en tant que membres du mouvement qui a lancé l'économie de communion. Ils en fondent la légitimité. Il serait paradoxal qu'ils ne soient pas les premiers pratiquants de l'économie de communion.

222. Mais c'est aussi une voie pour tous les chefs d'entreprises, pour leurs salariés et pour toutes leurs parties prenantes. Ils sont au cœur de la création de richesses et de sa répartition par la création d'emplois au juste salaire, par le soutien apporté aux projets des pauvres, par leur respect de la nature et par leur anticipation positive de l'avenir. En ne recherchant pas un profit maximisé, les entreprises sont les premières contributrices au bonheur public.

223. Et globalement, c'est une voie pour toutes les personnes et les familles. Ce sont d'abord des consommateurs en dernier ressort. Leur pouvoir prescripteur est-il déterminant pour les chefs d'entreprises ? Oui, car c'est le consommateur qui tire la chaîne de valeur ajoutée et qui en ordonne l'éthique. Leurs achats, au juste prix des biens et des services, favorisent une juste répartition de la richesse. Leurs décisions en matière d'épargne orientent les investissements vers des affectations sociales et durables. En ne recherchant que leur utilité maximale, ils contribuent au bonheur public.

224. C'est une voie pour la Cité. Le pouvoir des entreprises et des citoyens est déterminant vis-à-vis des acteurs publics et des élus en particulier. Ils peuvent contribuer par leurs comportements à édifier une Cité Nouvelle de justice et de paix. Mais les acteurs publics ont

un rôle majeur en mettant en place une régulation favorisant les équilibres socioéconomiques et environnementaux.

Q94. En quoi les entreprises sont-elles au cœur de la réponse à la question sociale ?

225. Les chefs d'entreprises doivent participer activement à changer le monde, à repousser les frontières du développement et de la civilisation. Le premier don des chefs d'entreprises est de mettre en œuvre leur vocation d'entrepreneur par la création de choses nouvelles et non pas d'être seulement de généreux philanthropes. Ces entrepreneurs doivent travailler en réseau, croire à la Providence, accepter le risque de la blessure de la rencontre, en y voyant une bénédiction, chercher de nouvelle gouvernance, donner vie à de nouvelles entreprises. L'entreprise est au service du travail, de l'emploi, des familles, des personnes, des pauvres, dans la perspective du bien commun. Elle ne peut pas les instrumentaliser à son seul profit. C'est à cette condition et à elle seule qu'elle fait œuvre de civilisation. Il faut des entrepreneurs capables d'innovation difficile pour augmenter la taille du gâteau, en faisant croître l'entreprise pour donner une plus grosse tranche du gâteau aux pauvres.

226. Il ne faut pas donner seulement les profits, il faut aussi se donner soi-même. Le premier don de l'entrepreneur, c'est le don de lui-même. Donner de l'argent, c'est important, mais c'est trop peu. L'argent ne sauve pas s'il n'est pas accompagné du don de la personne. Il faut embrasser, toucher le pauvre. Il faut vivre avec eux, par eux, pour eux, un chemin d'insertion dans la vie économique en s'inspirant des expériences prophétiques qui sont de bonnes pratiques à partager. Mais avant de donner, il faut d'abord créer des emplois au juste salaire et répartir de manière juste la valeur créée entre toutes les parties prenantes.

227. Enfin, il faut s'insérer dans la vie publique par des projets visibles. Il faut communiquer de façon plus efficace sur les grands projets de l'économie de communion et de montrer en quoi les entreprises peuvent y contribuer. Les entreprises doivent s'engager de manière visible au bénéfice des exclus de leur ville aux moyens de projets portés par plusieurs entreprises. Il est souhaitable qu'elles s'insèrent dans la vie publique en donnant naissance à des réalités opérationnelles nouvelles, à des associations, à des fondations à caractère universel.

Q95. En quoi, les personnes et les familles sont-elles responsables de la question sociale ?

228. Les comportements de personnes, des familles, leur style de vie, sont fondateurs d'une nouvelle économie, d'une nouvelle répartition des richesses. Concrètement les familles, les personnes, peuvent initier des chemins de solutions en faisant sienne la vision de l'économie de communion : passer d'une relation économique égoïste à une relation économique fondée sur une relation d'amour de réciprocité.

229. Ne pas rechercher les produits aux prix les plus bas, mais au juste prix. Favoriser une économie circulaire et de proximité en préférant les produits français pour favoriser l'emploi en France. Limiter l'usage des outils numériques et les achats en ligne importés à bas coût. Recherchons un train de vie sobre et frugal. Refuser le travail au noir. Ce sont les familles les plus aisées qui doivent montrer l'exemple. Ayons un juste usage de l'épargne personnelle et familiale, en refusant l'accumulation des biens à notre seul profit, donnons ou investissons dans des projets sociaux et durables.

230. Nous sommes tous responsables de la question sociale, du bonheur de tous plus important que notre propre bonheur. Nous sommes partie prenante de la solution, pas seulement l'État. Ne soyons pas des « passagers clandestins ».

Q96. Ne faudrait-il pas une formation pour accompagner les personnes dans cet effort ?

231. Effectivement. C'est une question très importante. L'économie de communion doit former des hommes nouveaux, futurs prophètes de cette économie nouvelle. C'est une nécessité absolue. Ces hommes sont disposés à changer leur style de vie, qu'ils soient chefs d'entreprises, salariés, artisans, familles, personnes, professeurs, chercheurs, politiques. Une telle vocation les élève à une très haute dignité. Grâce à eux, la vision nouvelle de l'économie peut pénétrer toutes les dimensions de la société, en mettant l'autre au centre, en s'efforçant de sauvegarder les valeurs inaliénables de l'Homme, de la nature et du bien commun. La communion spirituelle des cœurs doit s'incarner dans la communion des biens, des profits, des talents. Le partage de l'argent est un acte de haute spiritualité, affirmant que l'argent n'est pas Dieu et qu'il n'est pas notre maître. Ces hommes nouveaux doivent aussi être attentifs à leurs frères, les considérer comme l'un des leurs, partager ses joies et ses souffrances pour deviner ses désirs et répondre à ses besoins. Nous devons donner, donner, encore donner, mettre en œuvre le don, faire naître et grandir la culture du don, donner le superflu et même le nécessaire à ceux qui sont dans le besoin. Donnons sans cesse, un sourire, notre compréhension bienveillante, notre pardon, notre écoute attentive, notre intelligence, notre volonté, notre disponibilité, nos expériences, nos aptitudes. En se rappelant que le don n'est légitime que s'il est précédé par la justice.

232. Cette formation passe par la création d'écoles pour chefs d'entreprises, économistes, professeurs, étudiants en économie, politiques, personnes et familles. Cette acquisition de compétences sera fondée sur un itinéraire spirituel et anthropologique, par étape, avec des applications pratiques et des témoignages, montrant les implications économiques.

Q97. Pourquoi construire une Cité nouvelle ? Qu'entendre par là ?

233. Dans le cheminement des Focolari, la vision d'une Cité Nouvelle apparaît dès l'été 1962. Puis cette vision s'est enrichie par la construction de Cités Pilotes qui témoignent d'un style de vie inspiré par les charismes de la communion et de l'unité, fondé sur l'amour réciproque et qui intègre dans leur projet une composante économique. La Cité céleste doit d'abord s'incarner dans la Cité des Hommes.

234. Cette vision est reprise par l'économie de communion, car l'économie a besoin d'un territoire pour exister... Ce territoire influence la vision économique. Il faut donc réfléchir à un aménagement du territoire de communion pour faire naître une Cité de communion. En particulier l'État ordonnateur de la Cité doit, lui-même, être ordonné au bien commun et au Bonheur public de tous les hommes vivant dans cette Cité.

Q98. Comment entendre « ne pas manquer le rendez-vous avec l'Histoire ? »

235. Il faut d'abord refuser la préemption du sens de l'histoire par la modernité. Défendre et promouvoir le sens de l'Histoire n'est pas une futilité. C'est un combat de titans. Nous avons le choix entre « *l'Homme Total* » de Marx, libéré de toutes aliénations, le « Surhomme » de Nietzsche, un être de volonté, d'acte pur, « l'Humanité-Dieu » de Renan, contemplant sa totale connaissance, sa mémoire infinie des temps et des lieux. « *Puisqu'elle n'est plus créature, mais deuxième créateur, qu'elle a mis à sa disposition le temps infini du progrès pour devenir divine, l'Humanité moderne se doit de faire une deuxième création, pour créer un monde à l'image de sa raison scientifique*⁴⁶ ». Cette vision de l'Histoire est pleinement à l'œuvre aujourd'hui. En voulant être son propre avenir, l'Homme n'a plus d'avenir, sauf à déifier l'avenir.

236. L'enjeu est eschatologique. En se positionnant sur l'amour de l'autre comme priorité par rapport à soi, l'économie de communion déconstruit la vision moderne. Elle offre à chaque Homme d'œuvrer pour un futur qui élève l'Homme au-dessus de lui-même en acceptant sa condition de donné en relation avec un Dieu-Amour. En diffusant et en pratiquant l'économie de communion, nous sommes prophètes du vrai sens de l'Histoire qui n'est pas ordonné à nous-mêmes, mais à la Béatitude en Dieu. Plusieurs philosophes, comme Jean-Luc Marion, ont la conviction que c'est « *le moment catholique*⁴⁷ ». Notre vision de l'Homme et de sa destinée a quelque chose à dire à la société contemporaine. Nous ne devons pas cacher notre trésor d'humanité sans oublier que, sans la source chrétienne, cette vision n'existerait pas. Nous ne serons jamais Dieu, mais nous sommes prophètes de la « *Civilisation de l'Amour* ».

⁴⁶ Cf. note 26

⁴⁷ Brève apologie pour un moment catholique. Jean-Luc Marion. Grasset 2017.

Q99. Et comment en savoir plus sur l'Économie de Communion ?

237. Vous pouvez prendre contact avec l'équipe de l'Économie de Communion en France en vous rendant sur le site www.economie-de-communion.fr et pour mieux comprendre les principes de l'économie de communion, l'institut Francois Neveux met à votre disposition un certain nombre de documents sur différents thèmes. www.institutfrancoisneveux.org

Marc REYNAUD

Ingénieur et économiste

Membre de la Commission nationale de l'économie de communion

Correspondant de l'économie de communion en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec l'aide de

François GALLON

Enseignant-Chercheur / Docteur en sociologie

Membre de la Commission nationale de l'économie de communion